



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-045

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2018

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme

63-2018-05-31-006 - Arrêté modificatif n°18-00744 portant désignation des membres appelés à siéger à la commission départementale de réforme (2 pages) Page 5

63-2018-06-01-004 - Arrêté n°18-00782 relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (2 pages) Page 8

63-2018-06-01-005 - Arrêté n°18-00783 relatif à la l'organisation et au fonctionnement de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle (2 pages) Page 11

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2018-06-01-003 - Décision de délégation de signatures D63 (13 pages) Page 14

63-2018-06-01-001 - 2018-11 Trésorerie Manzat. Délégation de signature en matière de gracieux fiscal. (2 pages) Page 28

63-2018-06-01-002 - 2018-12 Trésorerie Manzat. Délégation de signature en matière de gracieux fiscal. (2 pages) Page 31

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme

63-2018-06-30-001 - Arrêté n° 2018-84 DDPP/SIDPC portant agrément des Associations et des Services Publics pour les formations aux premiers secours (2 pages) Page 34

63-2018-05-30-001 - Liste nominative des candidats admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) (par ordre alphabétique) session du 30 mai 2018 (2 pages) Page 37

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-007 - 2018-01-1 Arrêté modification composition CDPENAF (4 pages) Page 40

63-2018-05-30-006 - Arrêté refus CC Saint-Pardoux (2 pages) Page 45

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-002 - 2018 05 30 arrêté suppression régie MONT DORE (1 page) Page 48

63-2018-05-24-011 - AP Clermont-fd - Ecole Nationale des Finances Publiques - vidéoprotection (4 pages) Page 50

63-2018-05-24-012 - AP Clermont-fd - Jardiland - Bd Vincent Auriol - vidéoprotection (4 pages) Page 55

63-2018-05-24-013 - AP Cournon d'Auvergne - Périmètre Pl. des Dômes et Lichtenfels - vidéoprotection (4 pages) Page 60

63-2018-05-24-014 - AP Issoire - Club Bouygues Telecom - 17 bd de la Manlière - vidéoprotection (4 pages) Page 65

63-2018-05-24-015 - AP La Monnerie Le Montel - Bar Tabac La Boule d'Or - vidéoprotection (4 pages) Page 70

63-2018-05-24-016 - AP Laps - Bar Tabac Le P'tit Riou - vidéoprotection (4 pages) Page 75

63-2018-05-24-017 - AP Le Mont Dore - Bar Pub La Taverne - vidéoprotection (4 pages)	Page 80
63-2018-06-05-004 - AP modificatif - St Gervais d'Auvergne - CACF - vidéoprotection (2 pages)	Page 85
63-2018-05-24-004 - AP Nonette - Le Pont Pakowski - vidéoprotection (4 pages)	Page 88
63-2018-05-24-005 - AP Pont du Château - EURL Beauté d'Ange - vidéoprotection (4 pages)	Page 93
63-2018-05-24-006 - AP Randan - CACF - vidéoprotection (4 pages)	Page 98
63-2018-05-24-007 - AP Riom - Club Bouygues Telecom - Rue St Amable - vidéoprotection (4 pages)	Page 103
63-2018-05-24-008 - AP Riom - Librairie Horizons - vidéoprotection (4 pages)	Page 108
63-2018-05-24-009 - AP Thiers - SARL REGUS - vidéoprotection (4 pages)	Page 113
63-2018-05-24-010 - AP Thuret - Bar Tabac de l'Eglise - vidéoprotection (4 pages)	Page 118
63-2018-05-28-007 - arrêté 2018-152 portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume (5 pages)	Page 123
63-2018-05-30-008 - Arrêté élection partielle complémentaire Chaumont-le-Bourg (1 page)	Page 129
63-2018-05-28-008 - Arrêté n°SPI-2018-36 portant dérogation aux horaires de fermeture du bar LA TAVERNE au MONT-DORE (2 pages)	Page 131
63-2018-04-26-018 - arrêté portant autorisation de la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines à partir des captages Port de Ris 2-7 de la confluence Dore-Allier sur les communes de Mons et Limons (1 page)	Page 134
63-2018-05-31-004 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement de l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement (2 pages)	Page 136
63-2018-05-31-005 - arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de DIG pour un programme de travaux sur les milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux Sources de la Dordogne Sancy Artense et Chavanon (4 pages)	Page 139
63-2018-05-31-002 - Arrêté prolongation de concession aire de service à usage principal de distribution de carburant (2 pages)	Page 144
63-2018-06-04-004 - arrêté-MHT médaille du travail- juillet 2018 (124 pages)	Page 147
63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand	
63-2018-06-01-007 - Arrêté du 1er juin 2018 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions consultatives mixtes de l'enseignement privé sous contrat de l'académie de Clermont-Ferrand (1 page)	Page 272
63-2018-06-01-006 - Arrêté du 1er juin 2018 relatif à la création d'une commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Clermont-Ferrand (1 page)	Page 274
63-2018-05-31-003 - Arrêté du 31 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte interdépartementale des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de Dôme (1 page)	Page 276

63-2018-05-28-009 - Arrêté rectoral du 28/05/2018 fixant le nombre de membres de la Commission Consultative Mixte Académique de l'Académie de Clermont-Ferrand (1 page)	Page 278
63-2018-05-28-010 - Arrêté rectoral du 28/05/2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une Commission Consultative Mixte Académique de l'Académie de Clermont-Ferrand (1 page)	Page 280
63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme	
63-2018-06-06-002 - arrêté désignation OS OP ONC 06-06-2018 (2 pages)	Page 282
63-2018-05-30-003 - BAHLOUL RETRAIT DECLARATION (2 pages)	Page 285
63-2018-06-04-003 - SAMARIA Marie Mylène RECEPISSE (2 pages)	Page 288

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale du Puy-de-Dôme

63-2018-05-31-006

Arrêté modificatif n°18-00744 portant désignation des
membres appelés à siéger à la commission départementale
*Arrêté modificatif portant désignation des membres appelés à siéger à la commission
de réforme
départementale de réforme*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY DE DOME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
DU PUY DE DOME



LE PRÉFET DU PUY-DE-DOME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté préfectoral modificatif portant désignation des membres appelés à siéger à la commission départementale de réforme

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2007-1244 du 21 Août 2007 relatif aux Commissions administratives paritaires locales et départementales de la Fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 4 août 2004 relatif à la Commission de Réforme des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté n°2015026-0007 du 26 janvier 2015 portant désignation des membres appelés à siéger à la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté n°17-00197 du 06 février 2017 portant renouvellement des membres du comité médical départemental du Puy-de-Dôme ;

VU le courriel du 28 mai 2018 du syndicat CGT ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°17 00197 du 6 février 2017 est ainsi modifié :

CAP 7

Personnels techniques, ouvriers, conducteurs d'automobiles et d'ambulances, personnel d'entretien et de salubrité Cat C

Titulaires : Monsieur PERONY Patrick
Monsieur BILLOIS Eric

Suppléants : Monsieur BRAZI Farid
Madame BROCHET Véronique
Monsieur PETIT Stéphane
Monsieur PROVENCHERE Eric

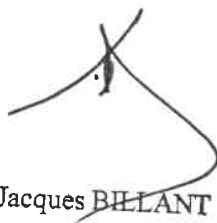
Article 2 : Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 3 : Madame la Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale du Puy de Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy de Dôme.

Clermont Ferrand, le

31 MAI 2018

Le Préfet,



Jacques BILLANT

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale du Puy-de-Dôme

63-2018-06-01-004

Arrêté n°18-00782 relatif à la composition de la
commission départementale de lutte contre la prostitution,
Arrêté relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le
le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins
proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle
d'exploitation sexuelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU PUY-DE-DÔME



ARRETE n°

Relatif à la composition de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

**Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-7 ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en oeuvre ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Il est créé dans le département du Puy-de-Dôme une commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Elle est placée sous l'autorité du Préfet.

Article 2

Sont membres de droit de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

- Le Préfet ou son-sa représentant-e,
- Le directeur départemental de la cohésion sociale ou sa représentante la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité,
- Le directeur départemental de la sécurité publique ou son-sa représentant-e,
- Le directeur régional de la police judiciaire ou son-sa représentant-e,
- Le commandant de groupement de gendarmerie départementale ou son-sa représentant-e,
- Le chef du service de la préfecture chargé des étrangers ou son-sa représentant-e,
- La directrice de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son-sa représentant-e,
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale ou son-sa représentant-e,

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative – 2, rue Pélissier – CS40159
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 – Tél. : 04 73 14 76 05 – Télécopieur : 04 73 14 76 01

Article 3

Sont nommés membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle pour une durée de trois ans renouvelable :

- Monsieur Eric MAILLAUD, Procureur de la République, ou son-sa représentant-e
- Monsieur Henri ARNAUD, président du conseil départemental de l'ordre des médecins ou son-sa représentant-e
- Madame Sylvie MAISONNET, Vice-présidente du Conseil Départemental, en qualité de membre titulaire et de Monsieur Alexandre POURCHON, Vice-président du Conseil Départemental, en qualité de membre suppléant,
- Monsieur Eric CHEVALEYRE, adjoint à la Mairie d'Ambert en qualité de membre titulaire, et Madame Marielle GUY, conseillère municipale de la commune d'Ambert, en qualité de membre suppléant,
- Madame Marion CANALÈS, adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, en qualité de membre titulaire et de Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA, adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, en qualité de membre suppléant,
- Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER, adjointe au Maire d'ISSOIRE, en qualité de membre titulaire et de Madame Marie COSTON, conseillère municipale de la commune d'ISSOIRE, en qualité de membre suppléant,
- Madame Michèle GRENET, adjointe au Maire de Riom, en qualité de membre titulaire et de Monsieur Pierrick VERMOREL, conseiller municipal délégué de la commune de Riom, en qualité de membre suppléant,
- Madame Martine MUNOZ, adjointe au Maire de Thiers, en qualité de membre titulaire et de Madame Françoise KORCZENIUK, adjointe au Maire de Thiers, en qualité de membre suppléant,
- Madame Dominique CHARMEIL, directrice de l'association CeCler représentant l'association agréée le 21 décembre 2017 par décision du préfet ou son-sa représentant-e.

Lors de la première partie des réunions de la commission (orientations/actions), d'autres structures pourront être associées selon les sujets inscrits à l'ordre du jour

Article 4

Le directeur de cabinet du préfet et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont Ferrand le

0 1 JUIN 2018

Le Préfet

Jacques BILLANT

2

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative – 2, rue Pélissier – CS40159
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 – Tél. : 04 73 14 76 05 – Télécopieur : 04 73 14 76 01

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion
Sociale du Puy-de-Dôme

63-2018-06-01-005

Arrêté n°18-00783 relatif à la l'organisation et au
fonctionnement de la commission départementale de lutte
*organisation*fonctionnement*commission*lutte*prostitution*proxénétisme*traite*exploitation*
contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres
sexuelle
humains aux fins d'exploitation sexuelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU PUY-DE-DOME



ARRETE n°

Relatif à l'organisation et au fonctionnement de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

**LE PREFET DU PUY-DE-DOME,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-12-6 ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en oeuvre ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle est placée sous l'autorité du Préfet.

Elle élabore et met en œuvre les orientations stratégiques en matière de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Elle met notamment en place une politique coordonnée d'actions en faveur des victimes de prostitution et d'exploitation sexuelle. A ce titre elle se réunit au moins une fois par an pour faire le bilan de la politique départementale en la matière et déterminer les priorités d'action à venir.

La commission départementale a également pour mission de rendre un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle transmises par les associations agréées à cet effet, ainsi que les demandes de renouvellement afférentes.

Article 2

La commission est présidée par le Préfet ou son représentant. Elle se réunit sur convocation du Préfet ou son représentant. Cette convocation fixe l'ordre du jour et est envoyée par tout moyen, y compris par télécopie ou courrier électronique.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative – 2, rue Pélissier – CS40159
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1– Tél. : 04 73 14 76 05 – Télécopieur : 04 73 14 76 01

Article 3

Le quorum est atteint lorsqu'au moins la moitié des membres composant la commission sont présents. Lorsqu'il n'est pas atteint, la commission délibère valablement à la réunion suivante pour laquelle la convocation mentionne un ordre du jour identique.

Dans le cadre de l'avis qu'elle doit rendre sur les demandes d'engagement ou de renouvellement des parcours de sortie de la prostitution qui lui sont soumises, la commission se prononce à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le président de la commission a voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Article 4

La commission examine les demandes d'engagement ou de renouvellement de parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle qui lui sont soumises par les associations agréées.

Conformément à l'article R.121-12-7, le représentant d'une association agréée ne peut siéger lorsque la commission statue sur la situation individuelle d'une personne dont l'association a assuré l'instruction. Il ne participe donc pas aux délibérations de la commission sur ce cas particulier.

Les avis rendus en séance font l'objet d'un procès-verbal transmis à l'ensemble des membres de la commission.

Article 5

Le président de la commission peut décider qu'une délibération sera organisée au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence audiovisuelle, ou par tout procédé assurant l'échange d'écrits transmis par voie électronique.

La validité des délibérations est subordonnée à la mise en œuvre d'un dispositif permettant l'identification des participants et au respect de la confidentialité des débats vis-à-vis des tiers.

Les membres de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle sont soumis à un principe de confidentialité des informations reçues dans l'exercice de leurs fonctions. A ce titre, ils s'engagent à ne pas divulguer en dehors du cadre des échanges de la commission départementale les informations personnelles ou à caractère confidentiel dont ils auraient pu avoir connaissance, par le biais de l'examen des situations individuelles qui sont soumises à l'avis de la commission.

Fait à Clermont Ferrand le

01 JUIN 2018

Le Préfet,

Jacques BILLANT

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme
Cité Administrative – 2, rue Pélissier – CS40159
63034 CLERMONT-FERRAND Cedex 1 – Tél. : 04 73 14 76 05 – Télécopieur : 04 73 14 76 01

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-06-01-003

Décision de délégation de signatures D63

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE

Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2018

10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.

Décide :

ART 1 – Délégation organisant la continuité de service en cas d'absence ou d'empêchement du directeur par intérim de la DiSI Pays du Centre.

Délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer tous les actes relatifs à ma gestion en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, est donnée à :

Myriam CAZENAVE	Inspectrice principale	Responsable du pôle ressources
-----------------	------------------------	--------------------------------

ART 2 .Délégation de signature en matière de marchés :

Sous réserve de l'article 1 ci-dessus, sont présentés à ma signature les marchés supérieurs à 50 000 € HT.

Les marchés supérieurs à 20 000 € HT et < ou égaux à 50 000€ HT peuvent être signés par la responsable du pôle ressources.

ART 3.Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes :

Sous réserve de l'article 1 ci-dessus, sont présentés à ma signature les décisions de dépenses dont le montant est supérieur à 50 000 € HT.

Sous réserve de l'article 1 ci-dessus, sont réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège ou dans chaque établissement.

Les décisions de dépenses inférieures ou égales à 10 000 € HT sont décidées dans le cadre du circuit interne des dépenses retenu, respectivement par le siège ou, de façon autonome, dans chaque établissement.

ART 4 .Délégation de signature en matière de personnel :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs de rémunérations ou d'indemnités, aux personnes désignées et dans les limites précisées pour chacune d'elles dans les tableaux ci-après.

Article 6.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} juin 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01 juin 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Annexes décision délégation de signatures DiSI

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
Pôle ressources	Myriam CAZENAVE	Inspectrice principale	Responsable du pôle ressources	- tous actes relatifs à la gestion administrative de la DiSI - décision de dépenses de la DiSI - état liquidatif de rémunérations ou indemnités des personnels des 3 établissements
Pôle ressources Service du budget	Axel PECQUET	Inspecteur	Adjoint au responsable du pôle ressources Responsable du service budget	En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam CAZENAVE : - tous actes du service budget - mise en œuvre, sans pouvoir autonome, de tous actes de prévision et d'exécution du budget de la DiSI et notamment : ▶ recevoir les crédits des programmes 156, 309 et 723 ▶ décider des dépenses et des recettes et constater le service fait ▶ piloter les crédits de paiement
Pôle ressources Service du budget	Isabelle JOURNAIX	Contrôleur principal	Adjoint du responsable du service budget	Actes liés à sa fonction
Pôle ressources Service ressources humaines	Laurence Faure-Gautier	Inspectrice des finances publiques	Responsable du service ressources humaines Conseillère handicap	Actes de gestion RH liés à ses fonctions et définis par le responsable de pôle
Pôle ressources Service ressources humaines	Michel Berrier	Agent administratif principal des finances publiques	Gestionnaire au service ressources humaines	Gestionnaire contrôleur et valideur sous FDD
Pôle ressources Service ressources humaines	Marie-Cécile PENOT	Agent administratif	Gestionnaire au service ressources humaines Porteur de carte d'achat	Gestionnaire contrôleur et valideur sous FDD Achats par carte
Pôle ressources Service ressources humaines	Melody MARCHAND	Agent administratif principal des finances publiques	Gestionnaire au service ressources humaines	Gestionnaire contrôleur sous FDD
Service général secrétariat DiSI	Sandrine GAUMET	Agent administratif	Porteur de carte d'achat	Achats par carte gestionnaire contrôleur et valideur sous FDD



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE
SERVICE BUDGET
10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, 1^{er} juin 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.

ARRETE

Art 1. – Délégation de signature organisant la continuité dans l'établissement de LIMOGES

Le directeur de l'établissement de Limoges assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement à la tête duquel il a été nommé.

A ce titre délégation de signature lui est donné à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Art 2 – Délégation nécessaire à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement de LIMOGES

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans le tableau et aux conditions ci-après.

2.1 Délégation de signature en matière de dépense, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service, demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 10 000 Euros HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignateurs.

2.2 Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels.

Art 3.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} juin 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
ESI LIMOGES	François SOUCHU	AFIPA	Directeur de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Tout acte relatif à la gestion administrative de l'établissement - Décision de dépense de l'établissement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 Euros HT
	Alain SOULARUE	Inspecteur divisionnaire hors classe	Adjoint au chef d'établissement	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de François SOUCHU
	Franck MARGNOUX	Agent	Service logistique de proximité Porteur de carte d'achat	Achats par carte

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE
SERVICE BUDGET
10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
-
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.

ARRETE

Art 1. – Délégation de signature organisant la continuité dans l'établissement de NEVERS

Le directeur de l'établissement de Nevers assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement à la tête duquel il a été nommé.

A ce titre délégation de signature lui est donné à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Art 2 – Délégation nécessaire à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement de NEVERS

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans le tableau et aux conditions ci-après.

2.1 Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service, demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 10 000 Euros HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

2.2 Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels.

Art 3.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} juin 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01 juin 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
ESI NEVERS	Frédéric FLOQUET	Administrateur des finances publiques adjoint	Directeur de l'établissement	Tout acte relatif à la gestion administrative de l'établissement Décision de dépenses de l'établissement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT
	Anne-Laure BOUVIER	Inspectrice principale	Adjointe au directeur d'établissement	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric FLOQUET
	Olivier COMBELLE	Inspecteur divisionnaire	Responsable des services d'assistance	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric FLOQUET et d'Anne –Laure BOUVIER
	Bruno LEBouc	Inspecteur divisionnaire	Responsable du pôle exploitation	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric FLOQUET et d'Anne –Laure BOUVIER
	Alexis VIOUX	Inspecteur	Porteur de carte achats	Achats par carte
	Colette PARE	Contrôleur	Porteuse de carte d'achat	Achats par carte
	Luc BARRE	Contrôleur	Porteur de carte d'achat	Achats par carte



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE
SERVICE BUDGET
10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- - Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
-
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.



**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

ARRETE

Art 1. – Délégation de signature organisant la continuité dans l'établissement de Clermont-Ferrand.

Le directeur de l'établissement de Clermont-Ferrand assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement à la tête duquel il a été nommé.

A ce titre délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Art 2 – Délégation nécessaire à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement de Clermont-Ferrand.

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans le tableau et aux conditions ci-après.

2.1 Délégation de signature en matière de dépense, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service, demeurent réservé à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 10 000 euros HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

2.2 Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels.

Art 3.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} juin 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} juin 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
ESI CLERMONT GUICHARD	Jean-Denis METAYER	Administrateur des finances publiques adjoint	Directeur de l'établissement	Tous actes relatifs à la gestion administrative de l'établissement Décision de dépense de l'établissement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 Euros HT
	Laure NARDUCCI	Inspectrice principale	Adjointe au directeur d'établissement	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean- Denis METAYER
	Anne ROUELLE	Inspectrice divisionnaire hors classe	Adjointe au directeur d'établissement porteuse de la carte d'achat	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean- Denis METAYER Achat par carte
	Joëlle GRANDJEAN	Inspectrice divisionnaire hors classe	Équipe de direction	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean- Denis METAYER et d'Anne ROUELLE
	Aline GALLAND	Inspectrice	Responsable du Service Général porteuse de la carte d'achat	Décision de dépense de l'établissement d'un montant inférieur à 3000€ HT Achats par carte
	Dominique ROLLE	Contrôleuse	Agent au service général Porteuse de la carte achat	Achats par carte
	Carmen BARRANCO	Contrôleuse	Responsable du Service logistique de proximité	Achats par carte
	Olivier BRESSLER	Agent technique	Gardien- concierge porteur de la carte d'achat	Achats par carte

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-06-01-001

2018-11 Trésorerie Manzat. Délégation de signature en
matière de gracieux fiscal.

Délégation de signature en matière de gracieux fiscal.

**Direction départementale
des finances publiques du Puy-de-Dôme**
Pôle Fiscalité
Division des Affaires Juridiques
2 rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL
TRESORERIE DE MANZAT

DAJ 2018-11

Le comptable, responsable de la trésorerie de MANZAT,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mmes PEREIRA Christine** Inspectrice des Finances Publiques, **Mme DADOUN Fatiha**, **Mme LAGRANGE Brigitte**, **Mme CAPILLA Nicole**, Contrôleuses principales des Finances publiques, **Mme SEGARRA Christel**, **Mme ROBILLON Jacqueline**, **M. BICHARD Laurent**, **M. FLOCH Dominique**, Contrôleurs des Finances publiques, affectés auprès du comptable chargé de la trésorerie de MANZAT, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **10 000 €** ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **15 000 €** ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure, les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme PEREIRA Christine	Inspectrice	15 000 €	12 mois	20 000 €
Mme DADOUN Fatiha	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
Mme LAGRANGE Brigitte	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
Mme CAPILLA Nicole	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
Mme SEGARA Christel	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
Mme ROBILLON Jacqueline	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
M. BICHARD Laurent	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
M. FLOCH Dominique	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

À MANZAT, le 1^{er} juin 2018

Le comptable public,



Laurent ROUZAUD
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-06-01-002

2018-12 Trésorerie Manzat. Délégation de signature en
matière de gracieux fiscal.

Délégation de signature en matière de gracieux fiscal.

**Direction départementale
des finances publiques du Puy-de-Dôme**
Pôle Fiscalité
Division des Affaires Juridiques
2 rue Gilbert Morel
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL
TRESORERIE DE MANZAT

DAS 2018 - 12

Le comptable, responsable de la trésorerie de MANZAT,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme BARBECOT Marie-Claire**, Contrôleur des Finances publiques, adjointe au comptable chargé de la trésorerie de MANZAT, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **10 000 €** ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **15 000 €** ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure, les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **M. AHANSSAL Hassan et Mme SOULIER Auriane**, Agents administratifs affectées à la trésorerie de MANZAT, à l'effet de signer :

1°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **6 mois** et porter sur une somme supérieure à **1 500 €** ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme BARBECOT Marie-Claire	Contrôleur	10 000 €	12 mois	15 000 €
M. AHANSSAL Hassan	AAP	300 €	6 mois	3 000 €
Mme SOULIER Auriane	AAP	300 €	6 mois	3 000 €

Article 5

Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté en date du 1^{er} septembre 2017.

Article 6

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service et publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

À MANZAT, le 1^{er} juin 2018

Le comptable public,


Laurent ROUZAUD

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2018-06-30-001

Arrêté n° 2018-84 DDPP/SIDPC portant agrément des
Associations et des Services Publics pour les formations

*Arrêté n° 2018-84 DDPP/SIDPC portant agrément des Associations et des Services Publics pour
les formations aux premiers secours*



PRÉFET du PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

A R R E T E - N° 2018-84
DDPP/SIDPC
portant agrément des Associations et des Services Publics
pour les formations aux Premiers Secours

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU l'arrêté du 22 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- VU l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- VU l'arrêté du 24 août 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
- VU l'arrêté du 14 novembre 2007, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;

- VU l'arrêté ministériel du 08 août 2012 fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique initiale et commune de formateur » (PIC F) ;
- VU l'arrêté ministériel du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAE FPS) ;
- VU la décision d'agrément n° PSC 1 – 1802 B 05 du 12 février 2018 ;
- VU la décision d'agrément n° PSE 1 – 1508 P 15 du 31 août 2015 ;
- VU la décision d'agrément n° PSE 2 – 1508 P 15 du 31 août 2015 ;

Sur proposition de M. le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

A R R E T E

ARTICLE 1

Il est délivré à l'Association SECOURS 63, rattachée au Centre Départemental de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport, un agrément pour la formation aux premiers secours niveaux PSC1, PSE 1, PSE 2 et FPS dans le département du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} mai 2018 et ce, jusqu'au 30 septembre 2018.

ARTICLE 2

Le renouvellement de cet agrément est subordonné au respect des conditions fixées par les arrêtés ministériels des 8 juillet 1992 et 24 mai 2000.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 2017-74 du 15 novembre 2017 est abrogé.

ARTICLE 4

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations et le Président Association SECOURS 63 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 mai 2018.

Pour le Préfet
Le Directeur Départemental de
la Protection des Populations

Gilles BRUNATI



63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-001

Liste nominative des candidats admis à l'examen du Brevet
National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

*Liste nominative des candidats admis à l'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage
Aquatique (BNSSA) (par ordre alphabétique) session du 30 mai 2018*



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES**

**Liste nominative des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)
(par ordre alphabétique)**

session du 30 mai 2018

Civilité	Prénom	NOM
M.	Lucas	DELABRE
Mme	Coraline	DUQUESNOY
Mme	Charlotte	LEGRIX
M.	Jules	PIED NOIR
M.	Lilian	PUMAIN
Mme	Claire	SAUVAGNAT

A Vic Le Comte, le 30 mai 2018.

La présidente du jury :

Christelle FAYRET



Les membres du jury :

Serge CHOQUET



Guillaume FLEURY



Yann MUSSET



63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-007

2018-01-1 Arrêté modification composition CDPENAF

*Arrêté portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers*



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT RISQUES

ARRÊTÉ N°

**portant modification de la composition
de la commission départementale de la
préservation des espaces naturels,
agricoles et forestiers**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 112-1-1, L 141-1, et D 112-1-11 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 111-1-2, L 122-2-1, L 122-6, L 122-6-2, L 123-1-5, L 123-6, L 123-9 et L 124-2, L 145-3 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 qui régissent le fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le courrier de l'association des maires du Puy-de-Dôme du 07 juillet 2015 désignant les membres prévus aux alinéas 2° et 3° du I de l'article D 112-1-11 du code rural et de la pêche maritime ;

VU les réponses des autres organismes consultés ;

VU le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15-00885 du 3 août 2015 portant création et composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-01259 du 31 mai 2016 portant modification de la composition de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;

VU la demande du président des jeunes agriculteurs du Puy-de-Dôme en date du 9 avril 2018 désignant deux nouveaux représentants à la commission ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La commission comprend :

- 1° - le préfet, ou son représentant, qui préside la commission ;
- 2° - le directeur départemental des territoires, ou son représentant ;
- 3° - le président du conseil départemental, ou son représentant :
 - Titulaire : M. Claude Boilon
 - Suppléant : Mme Pierrette Daffix-Ray
- 4° - deux maires désignés par l'association des maires du département :
 - Titulaire : M. Jean-Yves Perron, maire de Chaméane
 - Suppléant : M. François Marion, maire de Saint-Donat
 - Titulaire : M. Sébastien Gouttebel, maire de Murol
 - Suppléant : M. Lionel Muller, maire de Chapdes-Beaufort
- 5° - le président d'un établissement public compétent en matière d'élaboration de schéma de cohérence territoriale ayant son siège dans le département ou son représentant :
 - Titulaire : M. Jean-Pierre Buche, vice-président du Grand Clermont
 - Suppléant : M. Gérard Guillaume, membre du comité syndical du Grand Clermont
- 6° - le président de l'association départementale des communes forestières du Puy-de-Dôme, ou son représentant :
 - Titulaire : M. Dominique Jarlier
 - Suppléant : M. Jean-Claude Cazeau
- 7° - le président de la chambre d'agriculture, ou son représentant :
 - Titulaire : M. Philippe Boyer
 - Suppléant : M. Christian Meurdefroid
- 8° - au titre des organisations syndicales départementales représentatives :
 - le président de Confédération Paysanne, ou son représentant :
 - Titulaire : M. Pascal Chanselme
 - Suppléant : M. Yvan Bernard
 - le président de la Coordination Rurale, ou son représentant :
 - Titulaire : M. Gilles Cierge
 - Suppléant : M. Georges Lamirand
 - le président des Jeunes Agriculteurs, ou son représentant :
 - Titulaire : M. Etienne Belin
 - Suppléant : M. Yann Vedrine

▪ le président de l'UDSEA (union départementale des syndicats d'exploitants agricoles), ou son représentant :

Titulaire : M. Didier Imbert

Suppléant : M. Philippe Roy

9° - le président de Coop de France Rhône-Alpes Auvergne, affilié à l'organisme national à vocation agricole et rurale Coop de France, ou son représentant :

Titulaire : M. Gilles Berthonnèche

Suppléant : M. Michel Delsuc

10° - le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale du Puy-de-Dôme, organisation représentative des propriétaires agricoles dans le département, ou son représentant :

Titulaire : M. Jean Chassigne

Suppléant : M. Claude Dutour

11° - le président du syndicat départemental des sylviculteurs du Puy-de-Dôme, organisation représentative des propriétaires forestiers dans le département, ou son représentant :

Titulaire : M. Roger Bonhomme

Suppléant : M. Gilbert Baud

12° - le président de la fédération départementale des chasseurs, ou son représentant :

Titulaire : M. Dominique Busson

Suppléant : M. Jacques Follet

13° - le président de la chambre départementale des notaires du Puy-de-Dôme, ou son représentant :

Titulaire : M. Nicolas Dutour

Suppléant : M. Vincent Huot

14° - au titre des deux associations agréées de protection de l'environnement :

▪ le président de la Fédération départementale pour l'environnement et la nature, ou son représentant :

Titulaire : M. René Boyer

Suppléant : M. Bernard Cazalbou

▪ la présidente du Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne, ou son représentant :

Titulaire : M. Philippe Folleas

Suppléant : Mme Marie-Laure Perget

15° - le directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) - délégation territoriale Auvergne Limousin, ou son représentant :

Titulaire : Mme Emmanuelle Vergnol

Suppléant : M. Didier Prat

ME

ARTICLE 2 : Participent également à cette commission, à titre consultatif :

- un représentant de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural compétente pour le département ;

Titulaire : M. Jacques Chazalet

Suppléant : Mme Anne-Marie Quemener

- le directeur de l'agence locale de l'Office national des forêts (ONF), ou son représentant, lorsque la commission traite de questions relatives aux espaces forestiers ;

Titulaire : M. Jean-Louis Riffaud

Suppléant : M. Jean Obstancias

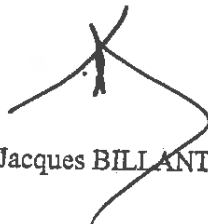
ARTICLE 3 : Le mandat des membres de la commission prendra fin le 3 août 2021.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

30 MAI 2018

Le Préfet



Jacques BILLANT

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-006

Arrêté refus CC Saint-Pardoux

Arrêté refus carte communale Saint-Pardoux



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT RISQUES

ARRÊTÉ N°
Commune de Saint-Pardoux

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.122-5, L.160-1 et suivants (anciens articles L.124-1 et suivants), et R.161-1 et suivants (anciens articles R.124-1 et suivants) ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Pardoux du 23 mars 2018 approuvant la carte communale ;

VU l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 14 septembre 2017, prescrivant le retrait de certaines parcelles constructibles avant l'approbation du document d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité de la zone constructible ZC sur le lieu-dit « Les Picards » avec la loi Montagne et l'article L 122.5 du code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT le maintien des surfaces constructibles ZCA de 1,5 et 1,8 hectares sur la zone d'activités « Les Plaines » qui demeure peu attractive,

CONSIDÉRANT l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la parcelle ZN46 engendrant l'extension du sud du bourg de 0,2 hectare,

CONSIDÉRANT le projet de carte communale transmis pour approbation de l'État et réceptionné par la sous-préfecture de Riom le 3 avril 2018,

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le refus de l'approbation de la carte communale de Saint-Pardoux.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté, ainsi que la délibération d'approbation du conseil municipal du 23 mars 2018, seront affichés en mairie pendant un mois.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.


ARTICLE 4 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au maire de la commune de Saint-Pardoux,
- au directeur départemental des territoires.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la préfecture du Puy-de-Dôme (18 Boulevard Desaix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1) et formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand cedex 1) et formé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux.

Fait à Clermont-Ferrand, le
Le Préfet,

30 MAI 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

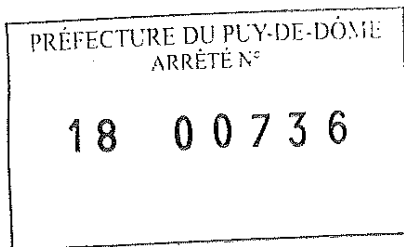
Jacques BILLANT

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-002

2018 05 30 arrêté suppression régie MONT DORE

Arrêté portant suppression de la régie de recettes destinée à l'encaissement du produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation pour la commune du MONT DORE



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

LE PREFET DU PUY-DE-DOME
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2212-5 ;
- VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976 ;
- VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;
- VU le code de la route, notamment son article R. 130-2 ;
- VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
- VU l'arrêté du 22 juillet 2003 portant modification de l'arrêté du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du ministère de l'Intérieur ;
- VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 02/5079 du 20 décembre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la commune de LE MONT DORE pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2213-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et le produit des consignations prévues par l'article 121-4 du code de la Route ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 10/01112 du 30 avril 2010 portant nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant ;
- VU la demande du 27 mars 2018 présentée par Monsieur le Maire du MONT-DORE ;
- SUR la proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

Article 1er : la régie de recettes et les régisseurs de la commune du MONT-DORE sont supprimés.

Article 2 : l'arrêté préfectoral n° 02/5079 du 20 décembre 2002 et l'arrêté n° 10/01112 du 30 avril 2010 sus-visés sont abrogés.

Article 3 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Clermont-Ferrand, le **30 MAI 2018**

LE PREFET,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Nicolas DUFAUD

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-011

AP Clermont-fd - Ecole Nationale des Finances Publiques
- vidéoprotection

AP Clermont-fd - Ecole Nationale des Finances Publiques - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0129

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ 18 00589

autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'autorisation préfectorale n° 97/01/005 du 18 septembre 1997, portant autorisation de fonctionnement d'un système de vidéosurveillance à l'Ecole Nationale des Impôts sise 1 rue Ledru à CLERMONT-FERRAND. Après vérification, le système n'a jamais été mis en place suite à cette autorisation ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 28 mars 2018, présentée par le Responsable Sécurité de l'Ecole Nationale des Finances Publiques (ENFIP), en vue d'installer un système de vidéoprotection destiné à filmer la voie publique aux abords de l'ENFIP, sise 1 rue Ledru à CLERMONT-FERRAND ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la protection des bâtiments publics,
- la prévention d'actes terroristes ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 2 caméras visionnant la voie publique, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée afin de filmer les abords de l'Ecole Nationale des Finances Publiques, située 1 rue Ledru, 63000 CLERMONT-FERRAND.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0129 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Responsable Logistique et Sécurité de l'ENFIP, 1 rue Ledru, 63000 CLERMONT-FERRAND afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : l'autorisation préfectorale n° 97/01/005 du 18 septembre 1997 est abrogée ;

ARTICLE 15 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au Responsable Sécurité de l'Ecole Nationale des Finances Publiques et au maire de CLERMONT-FERRAND.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-012

AP Clermont-fd - Jardiland - Bd Vincent Auriol -
vidéoprotection

AP Clermont-fd - Jardiland - Bd Vincent Auriol - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 00590

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2011/0057 et 2018/0113 (modif)

ARRÊTÉ

**autorisant la modification de l'installation
d'un système de vidéoprotection**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 11/01344 du 15 juin 2011, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection dans le magasin « JARDILAND », situé Boulevard Vincent Auriol à CLERMONT-FERRAND ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/00336 du 2 mars 2017, autorisant la modification du système de vidéoprotection existant dans le magasin « JARDILAND », situé Boulevard Vincent Auriol à CLERMONT-FERRAND ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 31 janvier 2018, présentée par le Directeur Développement et Immobilier de la SAS Jardiland Enseignes, en vue de modifier le système de vidéoprotection installé dans la jardinerie « JARDILAND » sise Boulevard Vincent Auriol à CLERMONT-FERRAND ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un établissement ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont:

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La modification du système de vidéoprotection installé dans le magasin « JARDILAND », sis Boulevard Vincent Auriol, 63100 CLERMONT-FERRAND, est autorisée.

Le dispositif comporte 4 caméras dont 3 intérieures et 1 extérieure, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2011/0057 correspondant à la demande initiale et le numéro 2018/0113 à la demande en cours, ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Directeur du magasin « JARDILAND », Boulevard Vincent Auriol, 63100 CLERMONT-FERRAND afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : l'arrêté préfectoral n° 17/00336 du 2 mars 2017 sus-visé est abrogé.

ARTICLE 15 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera respectivement adressée à M. BLOUIN et au maire de CLERMONT-FERRAND.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-013

AP Cournon d'Auvergne - Périmètre Pl. des Dômes et
Lichtenfels - vidéoprotection

AP Cournon d'Auvergne - Périmètre Pl. des Dômes et Lichtenfels - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 00588

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0126

ARRÊTÉ

**autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection
au sein d'un périmètre vidéoprotégé**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 23 février 2018, complétée le 11 avril 2018, présentée par le Maire de COURNON D'Auvergne, portant sur la création d'un périmètre vidéoprotégé au sein d'un quartier prioritaire et notamment la Place des Dômes et la Place Lichtenfels ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 14 jours ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le Maire de COURNON D'Auvergne est autorisé à installer un système de vidéoprotection à l'intérieur d'un périmètre vidéoprotégé, délimité géographiquement par l'Avenue des Dômes, l'Avenue de la Libération et l'Impasse des Dômes à COURNON D'Auvergne (63800).

Le dispositif comporte un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0126 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).
Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 14 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer instantanément aux services d'enquête les images enregistrées, le gérant de l'espace vidéoprotégé doit désigner et habiliter un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Maire de COURNON D'AUVERGNE, Place de la Mairie, 63800 COURNON D'AUVERGNE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la Police et de la Gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au maire de COURNON D'Auvergne.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**


Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-014

AP Issoire - Club Bouygues Telecom - 17 bd de la
Manlière - vidéoprotection

AP Issoire - Club Bouygues Telecom - 17 bd de la Manlière - vidéoprotection

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ
autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

REF : 2018/0123

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 7 février 2018, présentée par le Gérant de la SARL Pro'Katel en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'agence « Club Bouygues Telecom », sise 17 boulevard de la Manlière à ISSOIRE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 1 caméra intérieure, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de l'agence « Club Bouygues Telecom », située 17 boulevard de la Manlière, 63500 ISSOIRE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0123 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SARL Pro'Katel, 28 rue de Paris, 03200 VICHY afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Elections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. DHUMES et au maire d'ISSOIRE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STERFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-015

AP La Monnerie Le Montel - Bar Tabac La Boule d'Or -
vidéoprotection

AP La Monnerie Le Montel - Bar Tabac La Boule d'Or - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0128

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ 18 00593

**autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection**

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 28 mars 2018, présentée par la Gérante du Bar/Tabac « La Boule d'Or », en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du commerce du même nom, sis 19 rue de la Gare à LA MONNERIE LE MONTEL ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 20 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 4 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du « Bar/Tabac La Boule d'or », situé 19 rue de la Gare, 63650 LA MONNERIE LE MONTEL.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0128 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 20 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser à la Gérante du Bar/tabac La Boule d'Or, 19 rue de la Gare, 63650 LA MONNERIE LE MONTEL afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Mme TOUBLANC et au maire de LA MONNERIE LE MONTEL.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-016

AP Laps - Bar Tabac Le P'tit Riou - vidéoprotection

AP Laps - Bar Tabac Le P'tit Riou - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2014/0106 et 2018/0090 (Modif)

ARRÊTÉ

**autorisant la modification de l'installation
d'un système de vidéoprotection**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 14/00930 du 22 mai 2014, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection au sein du Bar Tabac « Le P'tit Riou », situé 481 route de Thiers à LAPS ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande reçue le 21 mars 2018, présentée par le Gérant du Bar Tabac « Le P'tit Riou », en vue de modifier le système de vidéoprotection existant au sein du commerce du même nom à l'adresse précitée ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un établissement ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont la finalité est la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 21 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La modification du système de vidéoprotection installé au sein du Bar Tabac « Le P'tit Riou », sis 481 route de Thiers, 63270 LAPS, est autorisée.

Le dispositif comporte 7 caméras dont 4 intérieures et 3 extérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2014/0106 correspondant à la demande initiale et le numéro 2018/0090 à la demande de modification en cours, ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 21 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant du Bar Tabac « Le P'tit Riou », 481 route de Thiers, 632270 LAPS afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera respectivement adressée à M. BLANQUET et au maire de LAPS.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-017

AP Le Mont Dore - Bar Pub La Taverne - vidéoprotection

AP Le Mont Dore - Bar Pub La Taverne - vidéoprotection

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ
autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

REF : 2018/0097

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande reçue le 21 mars 2018, présentée par le Gérant de la SAS Del Bar Pub, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du Bar/Pub « La Taverne », sis 35 rue Meynadier au MONT-DORE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 5 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du Bar/Pub « La Taverne », situé 35 rue Meynadier, 63240 LE MONT-DORE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0097 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SAS Del Bar Pub, 35 rue Meynadier, 63240 LE MONT-DORE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. CATTET et au maire du MONT-DORE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 24 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-06-05-004

AP modificatif - St Gervais d'Auvergne - CACF -
vidéoprotection

AP modificatif - St Gervais d'Auvergne - CACF - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 00879

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2008/0106 et 2015/0356

ARRÊTÉ modificatif

d'un système de vidéoprotection

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/00254 du 12 février 2016, autorisant la modification du système de vidéoprotection existant au sein de l'agence du « Crédit Agricole Centre France », sise Place Raymond Gauvin à SAINT-GERVAIS D'Auvergne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU le courriel reçu le 22 mai 2018 de la Responsable Sécurité du Crédit Agricole Centre France indiquant qu'un changement de numérotation des parcelles a été effectué par la commune de SAINT-GERVAIS D'Auvergne, entraînant une modification de l'adresse de l'agence précitée ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle adresse de l'agence du Crédit Agricole Centre France sera désormais 6 rue Etienne Maison à SAINT-GERVAIS D'Auvergne ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 16/00254 du 12 février 2016 autorisant la modification de l'installation d'un système de vidéoprotection au sein de l'agence du « Crédit Agricole Centre France », située Place Raymond Gauvin, 63390 SAINT-GERVAIS D'Auvergne, est modifié dans son 1^{er} paragraphe comme suit :

La modification du système de vidéoprotection installé dans l'agence du Crédit Agricole Centre France, sise 6 rue Etienne Maison, 63390 SAINT-GERVAIS D'Auvergne, est autorisée.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 février 2016 susvisé restent inchangées.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera respectivement adressée au Responsable Sécurité du Crédit Agricole Centre France et au maire de SAINT-GERVAIS D'Auvergne.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

05 JUIN 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-004

AP Nonette - Le Pont Pakowski - vidéoprotection

AP Nonette - Le Pont Pakowski - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0127

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ 18 00594
autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 5 mars 2018, complétée le 19 avril 2018, présentée par le Gérant de la SCI Le Pont Pakowski, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du restaurant du même nom, sis La Rondelle à NONETTE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 2 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du restaurant « Le Pont Pakowski », situé La Rondelle, 63340 NONETTE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0127 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SCI Le Pont Pakowski, La Rondelle, 63340 NONETTE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. WÄSCH et au maire de NONETTE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-005

AP Pont du Château - EURL Beauté d'Ange -
vidéoprotection

AP Pont du Château - EURL Beauté d'Ange - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0092



Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 5 mars 2018, présentée par la Gérante de l'EURL Beauté d'Ange, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'institut de beauté du même nom, sis 11 avenue Jean Moulin à PONT-DU-CHÂTEAU ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 2 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de l'institut de beauté « BEAUTÉ D'ANGE », situé 11 avenue Jean Moulin, 63430 PONT-DU-CHÂTEAU.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0092 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser à la Gérante de l'EURL Beauté d'Ange, 11 avenue Jean Moulin, 63430 PONT-DU-CHÂTEAU afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Mme BARTHOLOME et au maire de PONT-DU-CHÂTEAU.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-006

AP Randan - CACF - vidéoprotection

AP Randan - CACF - vidéoprotection

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13/01469 du 18 juillet 2013, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection dans l'agence du Crédit Agricole située 42 rue du Commerce à RANDAN ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 7 mars 2018, présentée par le Responsable Sécurité du Crédit Agricole Centre France, en vue du renouvellement de l'autorisation du système de vidéoprotection existant dans l'agence du même nom implantée 42 rue du Commerce à RANDAN ;

VU le rapport établi par le référent sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale des systèmes de vidéoprotection en sa séance du 3 mai 2018 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation de fonctionnement du système de vidéoprotection installé dans l'agence du Crédit Agricole Centre France, sise 42 rue du Commerce, 63310 RANDAN, précédemment accordée par l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2013, est reconduite pour une durée de 5 ans renouvelable.

Le dispositif comporte 4 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique.

ARTICLE 2 : La présente autorisation ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le déclarant doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Responsable Sécurité du Crédit Agricole Centre France, 3 avenue de la Libération, 63000 CLERMONT-FERRAND afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou de vérifier la destruction dans le délai prescrit par la loi susvisée.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : Quatre mois avant l'échéance de la présente autorisation, une nouvelle autorisation administrative sera à solliciter auprès de la préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections).

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme. À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera respectivement adressée au Responsable Sécurité du Crédit Agricole Centre France et au maire de RANDAN.

Fait à Clermont-Ferrand, le

24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-007

AP Riom - Club Bouygues Telecom - Rue St Amable -
vidéoprotection

AP Riom - Club Bouygues Telecom - Rue St Amable - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 00585

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0124

ARRÊTÉ
autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 7 février 2018, présentée par le Gérant de la SARL Pro'Katel en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'agence « Club Bouygues Telecom », sise 38 rue Saint Amable à RIOM ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 2 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de l'agence « Club Bouygues Telecom », située 38 rue Saint Amable, 63200 RIOM.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0124 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habiliter un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SARL Pro'Katel, 28 rue de Paris, 03200 VICHY afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. DHUMES et au maire de RIOM.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-008

AP Riom - Librairie Horizons - vidéoprotection

AP Riom - Librairie Horizons - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 00584

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ
autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

REF : 2018/0114

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 13 février 2018, présentée par la Gérante de la SCOP Librairie des Volcans, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de la « Librairie Horizons », sise 25 rue du Commerce à RIOM ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 9 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de la « Librairie Horizons », située 25 rue du Commerce, 63200 RIOM.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0114 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser à la Gérante de la SCOP Librairie des Volcans, 25 rue du Commerce, 63200 RIOM afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Mme LEBEAU et au maire de RIOM.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le **24 MAI 2018**

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-009

AP Thiers - SARL REGUS - vidéoprotection

AP Thiers - SARL REGUS - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0130

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ 18 00591

**autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection**

**Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 29 mars 2018, présentée par le Gérant de la SARL Regus, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du magasin « GOR TAT MARKET », sis 27 avenue du Général de Gaulle à THIERS ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 20 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 4 caméras dont 3 intérieures et 1 extérieure, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du magasin « GOR TAT MARKET », situé 27 avenue du Général de Gaulle, 63300 THIERS.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0130 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 20 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habiliter un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Responsable du magasin « Gor Tat Market », 27 avenue du Général de Gaulle, 63300 THIERS afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.


ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. US et au maire de THIERS.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 24 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-24-010

AP Thuret - Bar Tabac de l'Eglise - vidéoprotection

AP Thuret - Bar Tabac de l'Eglise - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2018/0084

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

18 00583

ARRÊTÉ
autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/01012 du 26 août 2015, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection, modifié par l'arrêté préfectoral n° 16/03008 du 30 décembre 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17/01771 du 4 septembre 2017, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 17 mars 2018, présentée par le Gérant du « Bar/Tabac de l'Eglise », en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du commerce du même nom, sis 13 rue de la Limagne à THURET ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 3 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 3 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du « Bar/Tabac de l'Eglise », situé 13 rue de la Limagne, 63260 THURET.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2018/0084 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant du « Bar/Tabac de l'Eglise », 13 rue de la Limagne, 63260 THURET afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. CHAMINADAS et au maire de THURET.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

24 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-28-007

arrêté 2018-152 portant modification des statuts du
syndicat intercommunal d'aide à domicile de

Puy-Guillaume

modification de l'article 3 des statuts du syndicat



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

SOUS-PREFECTURE DE THIERS

ARRÊTÉ N° 2018 / 152

Portant modification des statuts du syndicat intercommunal d'aide à domicile de PUY-GUILLAUME

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la légion d'Honneur- Officier de l'ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (5^{ème} partie) et notamment l'article L. 5211-17 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02254 du 31 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. David ROCHE, Sous-Préfet de l'arrondissement de THIERS ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1989 modifié autorisant la constitution du syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume ;

VU la délibération du 6 février 2018 par laquelle le comité du syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume a décidé de procéder à la modification de l'article 3 des statuts du syndicat ;

VU les délibérations des communes de Puy-Guillaume (1^{er} mars 2018), Limons (27 février 2018), Charnat (16 mars 2018), Châteldon (5 avril 2018), Noalhat (12 avril 2018), Saint-Sylvestre-Pragoulin (15 mars 2018), Beaumont-Lès-Randan (9 mars 2018), Saint-André-le-Coq (24 mars 2018), Bas-et-Lezat (29 mars 2018) ;

Considérant l'avis réputé favorable des communes n'ayant pas délibéré dans le délai imparti des trois mois à compter de la notification adressée par délibération du syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume ;

A R R E T E :

Article 1^{er} – L'article 3 des statuts du syndicat est remplacé par les dispositions suivantes :

- Le siège du Syndicat Intercommunal d'Aide à domicile de PUY-GUILLAUME, est à PUY-GUILLAUME, au 7, place Francisque Dassaud.

Article 2 : Les statuts modifiés figurent en annexe au présent arrêté.

Article 3 : M. le Sous-Préfet de Thiers, M. le Sous-Préfet de Riom, Mme la Présidente du syndicat intercommunal d'aide à domicile de Puy-Guillaume, Mme le receveur du syndicat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et dont copie sera transmise à Mme le Maire de Lachaux et à MM. les Maires de Puy-Guillaume, de Châteldon, de Noalhat, de Paslières, de Ris, de Charnat, ainsi qu'à MM. les Maires de Limons, de Mons, de Bas et Lezat, de Saint-Priest-Bramefant, de Saint-Sylvestre-Pragoulin, de Saint-André-le-Coq, de Saint-Clément de Reignat, de Villeneuve-les Cerfs et de Beaumont-lès-Randan.

Fait à Thiers, le 28 mai 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de THIERS,



David ROCHE

22 FEV. 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICALDépartement du PUY DE DOME
SIAD PUY-GUILLAUME - 63290 PUY-GUILLAUME

L'an deux mille dix-huit, le 6 février, les membres du comité syndical du SIAD de PUY-GUILLAUME, dûment convoqués, se sont réunis à 18 H 30 en séance ordinaire, au 87, rue Gambetta à PUY-GUILLAUME, sous la présidence de Mme Florence LEBLOND, Présidente
Date de convocation : 09/01/2018
Nombre de membres en exercice : 33

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-François BARRAUD, Michèle BASMAISON, Christine BEAUJARD, Gérard BECOUZE, Tony BERNARD, Philippe BOUFFETY, Alain CHABRIDON, Catherine CHANDEZON, Monique CHARRET, Michèle COTTE, Caroline DALET, Patrice DARPOUX, Ludovic DASSAUD, Brigitte FAYET, Paulette GUY, Catherine IRLES, Nathalie JARRY, Florence LEBLOND, Marie-Françoise LOURADOUR, Isabelle MARLIERE, Louis METAYER, Pépita RODRIGUEZ.

Votaient par procuration : Mesdames et Monsieur Marie-Françoise LOURADOUR (Aurélie IWANKOW), Paulette GUY (Bernard MANILLERE), Florence LEBLOND (Sabine PERREIRA), Gérard BECOUZE (Liliane ROUCAU).

Excusés : Mesdames et Messieurs Aurélie IWANKOW, Bernard MANILLERE, Sabine PERREIRA, Liliane ROUCAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code des collectivités territoriales à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Comité ; Monsieur Tony BERNARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

MODIFICATION DES STATUTS :

Madame la Présidente fait part au Comité Syndical, qu'il est nécessaire de modifier l'article 3 des statuts. Cet article précise que le syndicat est à Puy-Guillaume au 33, rue Joseph Claussat, mais depuis le 24 avril 2017, le syndicat est à Puy-Guillaume, au 7, place Francisque Dassaud.

Elle propose de reprendre comme suit les statuts :

STATUTS

ARTICLE 1 : Les communes de BAS ET LEZAT, BEAUMONT LES RANDAN, CHARNAT, CHATELDON, LACHAUX, LIMONS, MONS, NOALHAT, PASLIERES, PUY-GUILLAUME, RIS, ST ANDRE LE COQ, ST CLEMENT DE REIGNAT, ST PRIEST BRAMEFANT, ST SYLVESTRE PRAGOULIN, VILLENEUVE LES CERFS constituent les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Aide à domicile de PUY-GUILLAUME, autorisé à être créé par arrêté n° 89-161 du 13 décembre 1989 modifié par les arrêtés des 22/06/94, 12/05/95, 01/12/95, 30/01/96, 25/02/98, 19/07/01, 07/10/04 et 09/10/2012.

ARTICLE 2 : Ce syndicat a pour objet de :

- ☞ Venir en aide aux personnes âgées et handicapées, en leur offrant tous les services à domicile autorisés par la loi.
- ☞ Aider les personnes et les familles dans leur tâches et activités de la vie quotidienne par une assistance personnelle et en leur proposant des services de garde d'enfants à leur domicile.
- ☞ Assurer des soins infirmiers à domicile pour les personnes malades, dépendantes ou handicapées.

ARTICLE 3 : Le siège du Syndicat Intercommunal d'Aide à domicile de PUY-GUILLAUME, est à PUY-GUILLAUME, au 7, place Francisque Dassaud.

ARTICLE 4 : Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par deux délégués à l'exception des communes de plus de 2000 habitants qui disposent de trois délégués.

ARTICLE 5 : Le bureau est composé d'un président et de trois vice-présidents.

ARTICLE 6 : La contribution financière des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants.

ARTICLE 7 : Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 8 : Les présents statuts seront annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant la modification des différents articles susvisés.

Après l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

DECIDE de modifier l'article 3 des statuts, comme proposé par Mme la Présidente.

DIT que les présents statuts seront communiqués aux communes adhérentes.

DEMANDE que les communes adhérentes fassent délibérer leur Conseil Municipal sur les présents statuts.

Ainsi fait et délibéré, les dits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.
A Puy-Guillaume, le 16 février 2018

La Présidente,


Florence LEBLOND



VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
THIERS, le 28 mai 2018
Le Sous-Préfet


David ROCHE

22 FEV. 2018

à la SOUS-PREFECTURE
de THIERS

STATUTS

ARTICLE 1 : Les communes de BAS ET LEZAT, BEAUMONT LES RANDAN, CHARNAT, CHATELDON, LACHAUX, LIMONS, MONS, NOALHAT, PASLIERES, PUY-GUILLAUME, RIS, ST ANDRE LE COQ, ST CLEMENT DE REIGNAT, ST PRIEST BRAMEFANT, ST SYLVESTRE PRAGOULIN, VILLENEUVE LES CERFS constituent les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Aide à domicile de PUY-GUILLAUME, autorisé à être créé par arrêté n° 89-161 du 13 décembre 1989 modifié par les arrêtés des 22/06/94, 12/05/95, 01/12/95, 30/01/96, 25/02/98, 19/07/01 et 07/10/04.

ARTICLE 2 : Ce syndicat a pour objet de :

↳ Venir en aide aux personnes âgées et handicapées, en leur offrant tous les services à domicile autorisés par la loi.

↳ Aider les personnes et les familles dans leur tâches et activités de la vie quotidienne par une assistance personnelle et en leur proposant des services de garde d'enfants à leur domicile.

↳ Assurer des soins infirmiers à domicile pour les personnes malades, dépendantes ou handicapées.

ARTICLE 3 : Le siège du Syndicat Intercommunal d'Aide à domicile de PUY-GUILLAUME, est à PUY-GUILLAUME, au 7, place Francisque Dassaud.

ARTICLE 4 : Le comité est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées. Chaque commune est représentée par deux délégués à l'exception des communes de plus de 2000 habitants qui disposent de trois délégués.

ARTICLE 5 : Le bureau est composé d'un président et de trois vice-présidents.

ARTICLE 6 : La contribution financière des communes est calculée au prorata du nombre d'habitants.

ARTICLE 7 : Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 8 : Les présents statuts seront annexés aux délibérations des conseils municipaux décidant la modification des différents articles susvisés.



VU pour être annexé à
mon arrêté de ce jour
THIERS, le 28 mai 2018
Le Sous-Préfet

David ROCHE

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-008

Arrêté élection partielle complémentaire
Chaumont-le-Bourg

Arrêté portant convocation électeurs Chaumont-Le-Bourg



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DÔME

SOUS-PREFECTURE
D'AMBERT

ARRÊTÉ N° SPA - 2018 - 14

Portant convocation des électeurs pour l'élection partielle complémentaire de la commune de CHAUMONT-LE-BOURG, en vue de pourvoir à la vacance de cinq sièges de conseiller municipal

LA SOUS-PRÉFÈTE D'AMBERT,

- Vu le code électoral et notamment les articles L.247 et L.270 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°17-02251 du 31 octobre 2017 portant délégation de signature à Madame Patricia VALMA ;
- Vu les démissions successives de M.BOUCHET Marius, de Mme ARCHER Nadine, de M. DESBAR Gilbert, de Mme MOREL Virginie et de Mme ROURE Stéphanie ;
- Vu la nécessité de pourvoir à leur remplacement au sein du conseil municipal ;
- Considérant qu'il y a lieu de compléter le conseil municipal de la commune de CHAUMONT-LE-BOURG ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Le collège électoral de la commune de CHAUMONT-LE-BOURG est convoqué le **dimanche 1^{er} juillet 2018** et, au cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire, le **dimanche 8 juillet 2018**, à l'effet de procéder à l'élection de **cinq conseillers municipaux**. Le scrutin sera ouvert à **huit heures** et clos à **dix-huit heures**.

ARTICLE 2 - L'élection se fera sur la liste électorale et sur la liste électorale complémentaire établies pour les élections municipales, closes le 28 février 2018, sans préjudice de l'application éventuelle des dispositions des articles L.30 à L. 35, L. 40 et R. 18 du code électoral.

ARTICLE 3 - **Les déclarations de candidatures sont obligatoires pour le premier tour de scrutin**, selon les modalités prévues par les articles L. 255-2 à L.O.255-5 du même code.

Ces déclarations de candidatures seront reçues à la sous-préfecture, 20 boulevard Sully à Ambert

- pour le **premier tour** : les jours ouvrables : du **lundi 11 juin 2018 au mercredi 13 juin 2018** (de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures) et le **jeudi 14 juin 2018** (de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures),
- pour le **second tour** : le **lundi 2 juillet 2018** et le **marti 3 juillet 2018**, de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Les candidats non élus au premier tour seront automatiquement candidats au second tour.

Les personnes qui ne se seront pas portées candidates au premier tour ne pourront le faire au second tour que si le nombre de candidatures enregistrées au premier tour était inférieur au nombre de sièges de conseiller municipal à pourvoir.

ARTICLE 4 : - L'élection aura lieu au scrutin majoritaire conformément aux articles L.252 et L.253 du code électoral.

Les opérations de vote et de dépouillement se dérouleront dans les conditions fixées par les articles L.54 à L.78, L.257 et R.118 dudit code.

ARTICLE 5 : - Les panneaux d'affichage seront attribués sur demande déposée en mairie et dans l'ordre de ce dépôt, à compter de l'affichage du présent arrêté et au plus tard :

- le mercredi 27 juin 2018 à 12 heures, pour le premier tour
- le mercredi 4 juillet 2018 à 12 heures, en cas de second tour

ARTICLE 6 : La campagne électorale sera ouverte le **lundi 18 juin 2018 à zéro heure** et s'achèvera le **samedi 30 juin 2018, à minuit**, pour le premier tour de scrutin. En cas de second tour, la campagne sera ouverte le **lundi 2 juillet 2018 à zéro heure** et sera close le **samedi 7 juillet 2018, à minuit**.

ARTICLE 7 : Le nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, soit **cinq sièges**, ainsi que la **liste des candidats classée par ordre alphabétique seront affichés dans le bureau de vote**, en application de l'article L.256 du code électoral.

ARTICLE 8 - Le présent arrêté sera publié et affiché le **jeudi 7 juin 2018 au plus tard** dans la commune de CHAUMONT-LE-BOURG.

ARTICLE 9 - Monsieur le maire de la commune de CHAUMONT-LE-BOURG est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au président du Tribunal d'Instance de Thiers et au président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à AMBERT, le 30 mai 2018

La Sous-préfète d'Ambert,


Patricia VALMA

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-28-008

Arrêté n°SPI-2018-36 portant dérogation aux horaires de
fermeture du bar LA TAVERNE au MONT-DORE



SOUS-PRÉFECTURE D'ISSOIRE

ARRÊTÉ N° SPI-2018 / 36

Affaire suivie par : Mme Chantal BOUCHET
Tel : 04.73.89.79.56
e.mail : chantal.bouchet@puy-de-dome.pref.gouv.fr

portant dérogation aux horaires de fermeture
des cafés, restaurants et discothèques

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- **Vu** le Code de la Santé Publique ;
- **Vu** le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2215-1 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 07/05235 du 18 décembre 2007 réglementant le régime horaire des cafés, restaurants et discothèques ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral modificatif n° 10/00956 du 09 avril 2010 réglementant le régime horaire des cafés, restaurants et discothèques ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 18-00161 du 14 février 2018 portant délégation de signature à M. Tristan RIQUELME, Sous-Préfet d'ISSOIRE ;
- **Vu** la demande présentée par M. David CATTET, gérant du bar **LA TAVERNE** au MONT DORE,
- **Vu** l'avis de Madame le Commandant de la Compagnie de gendarmerie de LA BOURBOULE en date du 22 avril 2018,
- **Vu** la réponse de Monsieur le Maire du MONT DORE en date du 09 avril 2018,

ARRÊTÉ

Article 1 : En application de l'arrêté préfectoral du 26 août 2009 modifié, le bar **LA TAVERNE**, exploité au MONT DORE (63240), par **M. David CATTET**, gérant, bénéficiera d'une dérogation aux heures de fermeture fixées par l'arrêté susvisé.

L'heure de fermeture autorisée par le présent arrêté est fixée à **2 H 00** du matin.

Article 2 : Cette dérogation est valable **12 mois** à compter de la notification du présent arrêté.
Pour être renouvelée, elle devra faire l'objet, de la part du responsable de l'établissement, d'une demande de renouvellement présentée deux mois au moins avant l'expiration de la présente autorisation.

Elle est révoquée à tout moment en cas d'infraction aux règles édictées par le Code de la Santé Publique et des débits de boissons ou par le présent arrêté.

Article 3 : - M. le Sous-Préfet d'ISSOIRE ,
- M. David CATTET,
- M. le Maire du MONT DORE ,
- Mme . le Commandant la Compagnie de gendarmerie de LA BOURBOULE,

et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Issoire, le

28 MAI 2018

Le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Issoire,

Tristan RIQUELME

DELAIS ET VOIES DE RECOURS (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative) : le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir la Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-04-26-018

arrêté portant autorisation de la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines à partir des captages Port de Ris 2-7 de la confluence Dore-Allier sur les communes de Mons et Limons



PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Départementale du Puy-de-Dôme

Par arrêté n°18-00421 du 26 avril 2018 est autorisée la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection des points d'eau et les travaux correspondants pour le syndicat d'alimentation en eau potable de la plaine de Riom à partir des captages Port de Ris 2-7 de la confluence Dore-Allier situés sur les communes de Mons et Limons.

Cet arrêté peut être consulté en mairies de Mons et Limons ou à la sous-préfecture de l'arrondissement de Riom.

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-31-004

Arrêté portant renouvellement de l'agrément au titre de la
protection de l'environnement de l'association
Puy-de-Dôme Nature Environnement

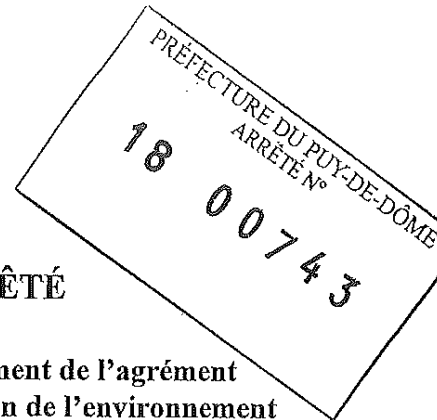


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT



ARRÊTÉ

**portant renouvellement de l'agrément
au titre de la protection de l'environnement
de l'Association Puy-de-Dôme Nature
Environnement**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement notamment ses articles L 141-1, R 141-1 et suivants ;

VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

VU la circulaire ministérielle du 11 mai 2012 relative à l'agrément des associations au titre de la protection de l'environnement et à la désignation d'associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable au sein de certaines instances ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2013 portant renouvellement de l'agrément de l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement, dans le cadre territorial départemental ;

VU la demande de renouvellement d'agrément du 12 février 2018 déposée par l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement, complétée le 20 mars 2018 ;

VU les avis de la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne- Rhône- Alpes, du Directeur Départemental des Territoires et du Procureur Général près la Cour d'appel de Riom ;

Considérant que l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement a pour objet, d'une part, l'étude et la promotion de toutes initiatives et actions visant à améliorer l'environnement et la qualité de la vie, et d'autre part la sauvegarde de la nature dans le département du Puy-de-Dôme ; que son champ d'action privilégié porte sur la prévention et la gestion des déchets, la protection des paysages et les risques industriels ;

Considérant que les activités de cette association sont significatives sur le département du Puy-de-Dôme et sont portées à la connaissance du public ;

Considérant que l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement publie une revue à destination du grand public et un site internet, qu'elle participe à des enquêtes publiques et des consultations, qu'elle organise ou participe à des manifestations ou à des actions de sensibilisation ;

Considérant que l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement a conduit des actions militantes majeures ;

Considérant que l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement est membre de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Considérant que l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement a un fonctionnement démocratique et que son indépendance est garantie par ses statuts et son mode de financement;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement dont le siège social est situé 62 rue Alexis Piron, 63000 Clermont-Ferrand, est agréée au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, comme association de protection de l'environnement, dans le cadre du département du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 2 : L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable.

ARTICLE 3 : L'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement adressera chaque année au préfet du Puy-de-Dôme par voie postale ou électronique, les documents fixés à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 susvisé.

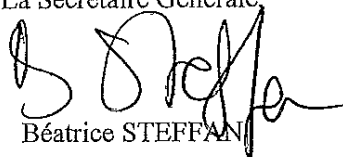
ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, la Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de l'Association Puy-de-Dôme Nature Environnement et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

31 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

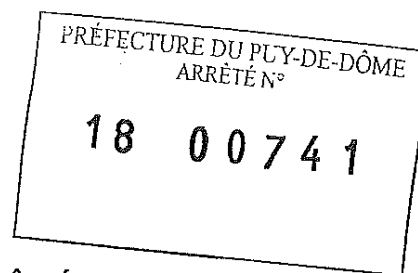
63-2018-05-31-005

arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de DIG pour un programme de travaux sur les milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux Sources de la Dordogne Sancy Artense et Chavanon



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT



ARRÊTÉ N°

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
relative à la demande de déclaration d'intérêt général pour un
programme de travaux sur les milieux aquatiques dans le cadre
des contrats territoriaux Sources de la Dordogne
Sancy Artense et Chavanon

Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants et L214-1 à L214-6 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L151-36 à L151-40 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

VU le décret du 9 août 2017 nommant Monsieur Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Puy-de-Dôme ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Dômes Sancy Artense en date du 26 janvier 2018 validant le contenu du dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;

VU les pièces du dossier déposées à l'appui de cette demande ;

VU l'avis du Service chargé de la Police de l'Eau ;

VU la consultation des services dans le cadre de l'enquête administrative ;

VU la décision de M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 23 mai 2018 procédant à la désignation d'un commissaire-enquêteur ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une enquête publique d'une durée consécutive de trente jours est ouverte :

du lundi 25 juin au mardi 24 juillet 2018 inclus

afin de recueillir les observations et propositions de toute personne intéressée sur le dossier de demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement concernant un programme de travaux définis dans les contrats territoriaux Sources de la Dordogne Sancy Artense et Chavanon et concernant le bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques sur le territoire de la communauté de communes Dômes Sancy Artense pour les communes suivantes : Avezé, Bagnols, Cros, Labesette, Larodde, La Tour d'Auvergne, Saint-Donat, Saint-Sauves, Singles, Tauves, Tremouille Saint-Loup.

Article 2 : Pendant toute la durée de l'enquête, les éléments constitutifs du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront mis gratuitement à la disposition du public à la mairie de La Tour d'Auvergne, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux qui sont les suivants :

- **du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h**
- **le vendredi de 8 h 15 à 12 h**

Un registre et un dossier d'enquête seront également déposés dans les mairies suivantes : Saint-Donat, Saint-Sauves et Tremouille Saint-Loup.

Ils seront mis gratuitement à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs locaux qui sont les suivants :

- **Saint Donat : lundi , mardi, jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
vendredi, samedi : de 9h à 12 h
- **Saint-Sauves d'Auvergne : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h**
et de 13 h 30 à 16 h 45
- **Tremouille-Saint-Loup : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13 h à 17 h 15**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, ces documents seront également consultables :

-sur le site internet des services de l'État :

www.puy-de-dome.gouv.fr/publications/enquetespubliques

-depuis un poste informatique disponible à la préfecture du Puy-de-Dôme- bureau de l'environnement-5ème étage- (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8h 15 à 15 h 30 le vendredi)

Article 3 : Un avis au public annonçant l'ouverture de l'enquête publique sera publié par les soins du préfet, aux frais du demandeur, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Un avis sera également affiché par les soins des maires de chacune des onze communes concernées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de chacun des maires.

Un avis au public (format A2 - 42 x 59,4 cm, devra comporter le titre "avis d'enquête publique" en caractères gras d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées en caractères noirs sur fond jaune) sera affiché, par les soins du pétitionnaire quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage de l'aménagement et visible de la voie publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le présent arrêté d'enquête, l'avis d'enquête et les éléments constitutifs du dossier seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy de Dôme : www.puy-de-dome.gouv.fr/publications/enquetespubliques

Article 4 : Par décision du 23 mai 2018, M. le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné en qualité de commissaire-enquêteur :

- **M. Daniel TAURAND, Directeur de la chambre d'agriculture d'Auvergne, en retraite**

Il recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de La Tour d'Auvergne aux jours et heures ci-après :

- **lundi 25 juin 2018 de 9 h à 12 h**
- **jeudi 5 juillet 2018 de 14 h à 17 h**
- **vendredi 20 juillet 2018 de 9 h à 12 h**
- **mardi 24 juillet 2018 de 13 h 30 à 16 h 30**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et propositions pourront également être formulées :

- par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de La Tour d'Auvergne
- par voie électronique, à l'adresse suivante :
pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront transmises à la mairie de La Tour d'Auvergne, siège de l'enquête, pour y être tenues à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique. Elles seront mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme :
www.puy-de-dome.gouv.fr/publications/enquetespubliques

Article 5 : A l'expiration du délai d'enquête, soit **le mardi 24 juillet 2018**, les registres d'enquête et les documents annexés seront transmis sans délai au commissaire-enquêteur qui les clôturera.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontre dans la huitaine le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur envoie le dossier de l'enquête publique au Préfet du Puy-de-Dôme, avec ses conclusions motivées, dans un délai de quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai de réponse qui lui est imparti.

Les conseils municipaux des communes de La Tour d'Auvergne, Saint-Donat, Saint-Sauves d'Auvergne et Tremouille-Saint-Loup où a été déposé le dossier d'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande de déclaration d'intérêt général, dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture des registres d'enquête.

Article 6 : Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, une copie de ces documents est adressée, par les soins des services de la Préfecture du Puy-de-Dôme en mairies d'Aveze, Bagnols, Cros, Labessette, Larodde, La Tour d'Auvergne, Saint-Donat, Saint-Sauves, Singles, Tauves, Tremouille Saint-Loup pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne concernée peut, à l'issue de l'enquête publique, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la Préfecture du Puy-de-Dôme (Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement Bureau de l'Environnement), dans chacune des onze mairies citées ci-dessus et sur le site internet des services de l'Etat www.puy-de-dome.gouv.fr/publication/enquetespubliques.

Article 7 : La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général les travaux à entreprendre dans le cadre des contrats territoriaux Sources de la Dordogne Sancy Artense et Chavanon.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la communauté de communes Dômes Sancy Artense (tel : 04.73.65.87.63) ou à la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme Service Eau, Environnement et Forêt (M. Legleye : 04.73.42.16.70) Site de Marmilhat – 63370 - Lempdes.

Article 8 :

Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme,
M. le Maire de La Tour d'Auvergne
M. le Président de la communauté de communes Dômes Sancy Artense
M. le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

31 MAI 2018

Pour le Préfet et par délégation

La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-05-31-002

Arrêté prolongation de concession aire de service à usage
principal de distribution de carburant



PREFECTURE DU PUY DE DÔME

Direction Interdépartementale des Routes
Massif Central



ARRETE

portant prolongation de la durée de la concession
de l'aire de service à usage principal de distribution
de carburants et de stationnement
située sur le territoire de la commune de VEYRE-MONTON
en bordure de l'autoroute non concédée A75
sens Clermont-Ferrand / Béziers – PR 13

Le Préfet du Puy de Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et la transparence de la vie économique et des procédures publiques et spécifiquement son art. 40 relatif à la prolongation d'une délégation de service pour des motifs d'intérêt général,

VU l'avenant portant transfert de titulaire de la concession en date du 22 mars 2006, de la société TOTAL France à la Société THEVENIN & DUCROT Autoroutes, pour l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'aire de service à usage principal de distribution de carburants et de stationnement VL et PL, « Aire de Veyre », située en bordure de l'autoroute non concédée A75 – sens Clermont-Ferrand / Béziers, sur le territoire de la commune de VEYRE-MONTON, maintenant le point de départ du délai trentenaire de la concession au 22 juillet 1988,

CONSIDERANT que la concession de travaux publics assortie d'obligations de service public d'une durée de 30 ans arrivera à échéance le 22 juillet 2018,

CONSIDERANT que l'appel à concurrence en vue de renouveler l'attribution de cette concession induit des délais incompressibles, que la date limite de réception des plis fixée au 16/05/2018 ouvrant un délai de validité des offres de 180 jours, donne une date de notification de la nouvelle concession au 19 novembre 2018,

CONSIDERANT que les délais inhérents à la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaires à la passation d'un nouveau contrat ne permettront pas de désigner le nouveau titulaire avant la fin de l'actuel contrat de concession,

CONSIDERANT que, pour des motifs d'intérêt général de continuité du service à l'utilisateur, il convient de prolonger la durée de l'actuel contrat de concession pour permettre l'analyse des offres et la notification du nouvel attributaire,

SUR PROPOSITION de Madame le Secrétaire Général de la préfecture du Puy de Dôme,

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER}

La durée de la concession de travaux publics assortie d'obligations de service public relative à l'aire de service de Veyre, située en bordure de l'autoroute non concédée A75 – sens Clermont-Ferrand / Béziers, sur le territoire de la commune de VEYRE-MONTON, est prolongée jusqu'au **19 novembre 2018** au bénéfice de la société THEVENIN & DUCROT Autoroutes (AVIA), actuel titulaire.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy de Dôme et sera notifié à la société THEVENIN & DUCROT Autoroutes.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme et le directeur interdépartemental des routes Massif Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme et au maire de Veyre-Monton.

3 1 MAI 2018

Fait à Clermont-Ferrand, le

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,**


Béatrice STEFFAN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy de Dôme. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire.

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2018-06-04-004

arrêté-MHT médaille du travail- juillet 2018

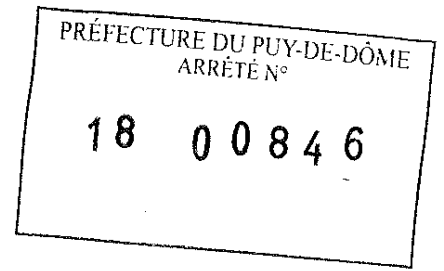
médaille du travail promotion juil 2018



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



CABINET

ARRÊTÉ

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABALAIN Gilles**
ingénieur commercial, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, CONTAMINE SUR ARVE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AIBOUT Abderazak**
estampeur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur ALBERO Hervé**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur ALGER Didier**
responsable clientèle, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame ALLIGIER Lynda**
conseillère de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à OLLIERGUES
- **Madame ALVES Maria De Fatima**
magasinière, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur AMOUROUX Fabien**
vendeur formateur, MAGASINS BLEUS, LE RHEU.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur ANDANSON Alain**
chargé d'affaires automatisme, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ANGELO Christophe**
technicien de production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur ANNAT Cédric**
plombier chauffagiste, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ANTONIO Philippe**
technicien de production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à BLANZAT
- **Madame ANTUNES Angélique**
agent de maintenance, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ANTUNES Paul**
contrôleur, FRAMATOME, CHALON-SUR-SAONE.
demeurant à BONGHEAT
- **Monsieur ASSOLENT Julien**
négociateur location, FONCIA Docher Inter-france, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AUDEBERT Robert**
ouvrier routier, EIFFAGE ROUTE Centre Est, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur AUROY Sébastien**
attaché d'exploitation, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur AUTIN Sébastien**
employé des services généraux, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
- **Monsieur AYMAIN Philippe**
agent approvisionnement, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Madame BACCONNET Sandrine**
standardiste, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur BACHELARD Julien**
agent de sécurité polyvalent, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TREZIOUX
- **Madame BACOUEL Christine**
animatrice contrôle qualité, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame SARDIER Anne-Marie**
agent technique, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SENNERET Hélène**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SERRE Catherine**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame SERVOINGT Josette**
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur SICARD Yvon**
ouilleur, SNOP gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur SORTAIS Jean-Luc**
employé, HUTCHINSON S.A, CHALETTE-SUR-LOING.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame SOUCHER Monique**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur SUGIER Gérard**
cadre administratif, CFDT Métallurgie Sud Auvergne, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur SYS Didier**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUGNAT
- **Madame TAILLANDIER Martine**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LUSSAT
- **Madame TEREYGEOL Viviane**
directrice contrôle de gestion, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame THEVENIN Sylvie**
employée service logistique, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame THONAT Martine**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame QUINSAT Josiane**
infirmière, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur RAMBERT Patrice**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur RASSON Christian**
responsable logistique, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Monsieur REILLERIE Maurice**
responsable chantier, SCIE Puy-de-Dôme, COURPIERE.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur REPEZZA Pascal**
conducteur de travaux, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur RIBEIRO Fernando**
chef de chantier, DOMEBAT AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIBEIRO Manuel**
maçon chef d'équipe, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à ROYAT
- **Madame RIGAUDIAS Sylvie**
comptable, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à PALLADUC
- **Monsieur RODRIGUES Joaquim**
équipier de commerce, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur ROSSET Martial**
médecin généraliste, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à DAVAYAT
- **Madame ROZIER Joëlle**
gestionnaire traitement de l'information, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET
- **Madame SANNE Martine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Monsieur SANNIER Pascal**
opérateur, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à ISSOIRE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PASQUET Gisèle**
monteuse/cloueuse en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame PETIT Roselyne**
technicienne AT/MP, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur PEZIN Eric**
technico-commercial, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame PHILIPPON Annick**
conductrice de ligne, VALEO SYSTEME CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORENTINE.
demeurant à JUMEAUX
- **Madame PICARD Nelly**
technicienne de la fonction allocataires, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHADELEUF
- **Monsieur PICHON Christian**
contrôleur maîtrise des risques action sociale, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PLANCHE Jacques**
chef d'équipe maintenance, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur PLEGUEZUELOS Fernand**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SALLEDES
- **Monsieur PLUCHARD Dominique**
chauffeur route, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame POREBSKI Isabelle**
conseillère commerciale d'agence, MAPA MUTUELLE D'ASSURANCE, SAINT-JEAN-D'ANGELY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PREMOLI Gilles**
second de coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame PUYFAGES Marie-Christine**
personnel d'entretien, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PUYFAGES Philippe**
gestionnaire distribution, FRANCE BOISSONS RHONE-ALPES, CORBAS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MONNEYRON Bernadette**
assistante de service, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MOREL Jean-Luc**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Monsieur MOSNIER Laurent**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur MOULIN Michel**
conducteur d'engins, EIFFAGE FOREZIENNE D'ENTREPRISES, SAINT ETIENNE.
demeurant à CORENT
- **Monsieur MOUNIER Alain**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur NAUX Jean-Claude**
ouvrier en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NEVES Antonio**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur NOUHEN Hubert**
responsable maintenance soutien appui technique, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-
ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame OSSEDAT Agnès**
opératrice polyvalente, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à ORLEAT
- **Madame OSTERMEYER ROLLIN Corinne**
technicienne expérimentée, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PAGES Eric**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur PAGES Michel**
responsable département transformation, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-
LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PAILLET Patrick**
chef de service, DUMEZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à CHAMALIERES



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MAMEZAREK Françoise**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LEZOUX
- **Madame MARISCAL Rose-Marie**
assistante de direction, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MARQUES ENES Abilio**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur MARRET Bernard**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MARTIN Pascal**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur MASSON Philippe**
cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MATHURIN Michel**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MAZAUD Michel**
responsable SAV, DUMEZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame MENDES Maria**
préparatrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MEUNIER Didier**
monteur chauffagiste, MAGNE Robert SAS, LEMPDES.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur MICHEL Pascal**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MICHEL Philippe**
technicien achats, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur MICHON Claude**
laborantin, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MONNET PIROLLES Marie-Hélène**
assistante de direction, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur LAURENCON Didier**
cariste, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAVEDRINE Jean-Michel**
conducteur installation F/S, IMERYS CERAMICS FRANCE, ECHASSIERES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur LEFEVRE Régis**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Monsieur LESCURE Michel**
agent de fabrication, GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame LEYMARIE Monique**
manager de projet, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LEYRIT Thierry**
ouvrier autoroutier, ASF BRIVE Vinci Autoroutes, BRIVE.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Monsieur LOCATO Jean-Pierre**
technicien électronique régulation, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur LORIN Patrick**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur LOUIS Michel**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur LUCE Didier**
cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame LUGUET Martine**
technicienne enquêtrice service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MALALEUGE Pascal**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MALVIEILLE Jean-Louis**
remplaçant chef d'équipe, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur HILLAIRE Jean-Marie**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur JARSAILLON Jean-Paul**
employé BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCET
- **Madame JOUVE Marie-Christel**
technicienne du service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame KHEMISTI Sylviane**
chef de groupe, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur KHOBABA Belkheir**
chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame LABONNE Yvette**
chargée de mission, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame LABROUSSE Christine**
directrice de succursale, BANQUE DE FRANCE AURILLAC, AURILLAC.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAGERE Didier**
réalisateur informatique, CNAF, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAHOUEL Martine**
adjoint chef d'atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LA SAUVETAT
- **Madame LAMIABLE Chantal**
infirmière, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur LARDY Marc**
conseiller relation clients, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur LAROCHE Jean-Paul**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LAROYE Michel**
technicien maintenance, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à FOURNOLS



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame FONTANEL Christine**
gestionnaire service APS, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur FRAGNON Jean-Luc**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur FRESCO PIRES Manuel**
maître coffreur bancheur, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur GARDETTE Yves**
logisticien, SOFLOG SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur GARRIER Daniel**
agent de production, LA BOULE OBUT, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU.
demeurant à LA CHAULME
- **Madame GAUTHIER Martine**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à OLBY
- **Monsieur GENDRE Philippe**
employé, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame GEORGEL Viviane**
gestionnaire crédit pro, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GERAUD Patrick**
VRP, L'OREAL SA, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame GIGAUD Sylviane**
gestionnaire GPEC, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GIROUX Pierre**
chargé de mission, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à PROMPSAT
- **Madame GONCALVES Maria Idalia**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GOUTEY Marcel**
outilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur GUILLAUME Dominique**
mécanicien entretien, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LUZILLAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DUCHENET Martine**
gestionnaire référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUPUY Yvan**
chaudronnier, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à REIGNAT
- **Monsieur DURON Alain**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur DURON Jean-Michel**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCINES
- **Madame EDME Pascale**
gestionnaire négociatrice, SMA BTP, PARIS.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur FABRE Christian**
directeur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FARIGOUL Catherine**
employée de bureau, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur FARIGOULE Alain**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur FAURE Jean-Marc**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROYAT
- **Madame FAURE Viviane**
technicienne expérimentée, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur FAYET Pascal**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT
- **Monsieur FERRIOL Noël**
Agent de maintenance, BOURG INDUSTRIES SAS, SAINT-SIXTE.
demeurant à SAVIGNEUX
- **Madame FERRON Brigitte**
opératrice vérification produit, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DASSAUD Jean-Luc**
contrôleur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DE BARROS José**
grutier, DUBOSCLARD SARL, JOZERAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DECOMBAS Didier**
technicien supérieur de maintenance, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur DELIVERT André**
technicien atelier maintenance, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à BERGONNE
- **Monsieur DE OLIVEIRA José**
ouvrier, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur DERMAIN Bruno**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à LEMPDES
- **Madame DOBBRONZ Christine**
technicienne études et statistiques, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame DOMAISON Solange**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHANONAT
- **Madame DOUYSSARD Sylviane**
opératrice polyvalente, CEP, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur DOZOLME Robert**
ouvrier, OSSABOIS, SAINT-JULIEN-LA-VETRE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame DROUET Chantal**
chargée de rayon, MONOPRIX SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SALLEDES
- **Madame DUBLANCHET Gislaine**
responsable unité comptabilité, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DUBOST Serge**
agent de maîtrise, SEMERAP, RIOM.
demeurant à NEUF-ÉGLISE
- **Monsieur DUCHAMP Serge**
chauffeur magasinier, CHAMBRIARD SAS, ISSOIRE.
demeurant à FLAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHOSSIDIÈRE Jacky**
fraiseur, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à ESPIRAT

- **Monsieur CITAIRE Jean-Claude**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CITERNE Jean-Louis**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à NOHANENT

- **Monsieur COLAS Bruno**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur COMETA Pierre**
mécanicien réparateur auto, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Monsieur COSTE Yves**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-VINCENT

- **Madame COUTURIER Martine**
référente technique, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON

- **Monsieur COUTY Philippe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur CRÉTAUD Marc**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DA COSTA José**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT

- **Madame D'AGUANNO Liliane**
assistante commerciale PME, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CHATEAUGAY

- **Monsieur DALEIGRE Michel**
mécanicien, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHANONAT

- **Monsieur DA SILVA José**
conducteur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LEMPDES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CAUSSE Patrick**
technicien maintenance, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CHABAUD Martine**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAGNIAUD Franck**
mécanicien auto, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHALERON Marie-Agnès**
retraîtée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAMPAGNOL Noël**
maçon, DUGOUR CLAUDE SARL, VOLVIC.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur CHAPPE Michel**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
- **Monsieur CHARREL Didier**
assistant de service, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame CHARUEL Maryline**
technicienne GED, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAUCOT Dominique**
chef de chantier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur CHAUFFOUR Jean-Paul**
magasinier, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Madame CHEVREUIL Christine**
technicienne des données techniques, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GENES-LA-TOURETTE
- **Madame CHIAB Maria**
approvisionnementneuse, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur CHIGROS Patrick**
magasinier, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Madame CHINOUX Brigitte**
technicienne de prestations PN, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BLANCHER Arlette**
cadre supérieur, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOUDIER Philippe**
gestionnaire service clients, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Madame BOULAY Catherine**
secrétaire de direction, ASBTP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame BOULET Geneviève**
pharmacienne biologiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BOURRAND Mireille**
responsable unité informatique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUSCAUD Annie**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BOUSSUGE Jean-Marc**
employé BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCET
- **Madame BRION Catherine**
réceptionnaire, MONOPRIX ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BROUSSE Chantal**
chargée d'accueil, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame CAPERLIN Evelyne**
technicienne de prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CARAT Yves**
agent de parachèvement, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur CARRASCO Jean**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame CASTELLAN Joëlle**
employée administrative, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à NOHANENT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ALLEGRE Wilfrid**
chargé de contrôle prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame ALVES Maria De Fatima**
magasinière, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame ARCIS Sylvie**
assistante de direction, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur ASTIER Christophe**
responsable des flux, CRUZILLES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Madame AUBERT Ange-Marie**
agent de maintenance, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame AUFFRET Brigitte**
technicienne retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame BADIN Isabelle**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BALDASSIN Denis**
technicien de maintenance, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BALLOT Brigitte**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BARBOSA Fernand**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur BARD Jean-Paul**
régulateur technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame BERNARD Annie**
comptable, ATRIA ECA, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BIGEARD Pascal**
Tôlier soudeur, PEINTA, CUSSET.
demeurant à BRUGHEAS
- **Monsieur BILLARD Jean-Pierre**
technicien, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VERGNE Bernard**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur VIALON Pierre**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur VIDAL Christian**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à MARAT
- **Monsieur VIDAL Patrick**
chauffeur, TRANSPORTS HOSPITAL, CHAMPAGNAT-LE-JEUNE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-SUR-USSON
- **Monsieur VIGERAL Jean-Paul**
tourneur, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame VILLARD Brigitte**
commerciale sédentaire, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame VILLENEUVE Catherine**
assistante de direction, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame VITRY Colette**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur VIVIER Christian**
chauffeur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame VOILLAT Pascale**
responsable de rayon, MONOPRIX SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VOZELLE Jean-Marc**
technico commercial agence, DSC - CEDEO, THIERS.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur WALECKX Pierre**
médecin spécialiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALLAUZE Gilles**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYSSAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame TINET Christine**
technicienne gestion des bénéficiaires, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BOURG-LASTIC

- **Madame TOTTOLI Valérie**
aide comptable, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Madame TOURNADRE Catherine**
enseignante, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROYAT

- **Monsieur TOURNAIRE Gilles**
coordinateur environnement, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX

- **Monsieur TURECK Bertrand**
soudeur aéronautique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE

- **Monsieur VALADE Frédéric**
gestionnaire traitement de l'information, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame VALADE Nadine**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur VALLEIX Alain**
chef d'équipe nettoyage rotos, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-PIERRE-ROCHE

- **Monsieur VARENNES Daniel**
opérateur, ARNO SAS, THIERS.
demeurant à ORLEAT

- **Monsieur VAZEILLE Michel**
technicien d'exploitation, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE

- **Madame VEDEL Claudine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur VERDIER Jean**
couvreur zingueur, SIEGRIST SA, AUBIERE.
demeurant à MEZEL

- **Monsieur VERDIER Marc**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SKORZYBOT Dominique**
mécanicien, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SOKOL Jacky**
plombier chauffagiste, MAGNE Robert SAS, LEMPDES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame SOLELIS Marion**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame STAMM Isabelle**
agent de laboratoire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame STANY Danielle**
technicienne administrative, SBC Holding, DURTOL.
demeurant à DURTOL
- **Madame STEFANIA Isabelle**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SUBJOBERT Dominique**
responsable expédition transport, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SUGIER Gérard**
cadre administratif, CFDT Métallurgie Sud Auvergne, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur TALEHA Selim**
conducteur routier, UNIROUTE, SAINT-DOULCHARD.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TALIN Brigitte**
employée administrative, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame TARRIT Annick**
secrétaire, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur TASCHET Dominique**
opérateur TTH, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur TEYSSÉDRE Marc**
délégué régional, NATIXIS LEASE, CHARENTON-LE-PONT.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame THEVENIN Sylvie**
employée service logistique, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SAUZE Philippe**
employé BDF, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur SCHITTER Pascal**
cadre, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur SCHMIT Bruno**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur SCHUMACHER Olivier**
technicien de maintenance, OCP REPARTION Ci-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame SCHUMACHER Véronique**
gestionnaire GPEC, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PULVERIERES
- **Monsieur SEARA DE CARVALHO Joaquim**
TS gestion de production, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SEROUX Jean-Marc**
cariste, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur SERRE Didier**
peintre bâtiment, PEGEON FILS SAS, BEAUMONT.
demeurant à AYDAT
- **Madame SERRE Dominique**
chargée de mission, ARS AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SERVAJEAN Pascal**
expert conseil BTP, SMA BTP, PARIS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur SIBAUD Claude**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SICARD Yvon**
ouilleur, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur SILESTE Bruno**
gestionnaire de flux, SOFLOG SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BOUZEL



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame ROUGIER Sylvie**
monitrice atelier, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame ROUSSEL Agnès**
agent administratif, CIBTP site de Clermont-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame ROUSSET Annie**
assistante technique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame ROUX Claudine**
employée de commerce, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
- **Monsieur ROUX Frédéric**
chauffeur PL, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur ROUX Michel**
ouvrier, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à BERTIGNAT
- **Monsieur ROZIER Philippe**
responsable qualité, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame RUIZ Fabienne**
assistante commerciale, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RUIZ Valeriano**
chauffeur livreur, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Madame SABATIER Martine**
assistante maîtrise des risques, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SAGOIS Thierry**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RENTIERES
- **Monsieur SAHUT Pascal**
conducteur station d'encre, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à VOLVIC
- **Madame SANNE Martine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Madame SAURON Ghislaine**
animatrice péri et extra scolaire, Association Intercommunale d'Animation, COURPIERE.
demeurant à COURPIERE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RAYNAUD Philippe**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHARNAT
- **Monsieur REPEZZA Pascal**
conducteur de travaux, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur REVERAY Thierry**
convoyeur de fonds, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LA SAUVETAT
- **Madame REZIG Maria**
experte technique retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RIBEIRO Manuel**
maçon chef d'équipe, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à ROYAT
- **Madame RIBEIRO Régine**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur RIGAUD Michel**
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIGONI Bruno**
dessinateur projeteur, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur RODRIGUES José Luis**
chef d'équipe, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RODRIGUEZ Adrian**
responsable d'application, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur ROJAS Dominique**
brancardier, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur ROSSET Martial**
médecin généraliste, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à DAVAYAT
- **Monsieur ROUGERON Rodolphe**
chef de chantier, EHTP, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PLATTEAUX Marie-Andrée**
aide-comptable, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PLUMET Nathalie**
agent de maîtrise, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PONCE Antonio**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur PONCELAS Michel**
ouvrier polyvalent, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame PONTVIANNE Sylvie**
chargée de validation recette, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PORTIER Dominique**
experte technique comptable, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur POUILLALIER Francis**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur PRADEL Thierry**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DORAT
- **Monsieur PREMONT Philippe**
cariste, ROCK WOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PREPOIGNOT Pascal**
régleur, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT
- **Monsieur QUETEL Olivier**
peintre bâtiment, PEGEON FILS SAS, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Madame QUINSAT Josiane**
infirmière, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame RAYNAUD Catherine**
assistante de direction, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame RAYNAUD Patricia**
employée libre service, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PERISSEL Françoise**
employée magasin, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur PERRIER Stéphane**
ingénieur logistique, SEITA GROUPE IT, RIOM.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur PERRUCHE Pascal**
employé, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur PETELET Bruno**
agent d'expédition, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur PEYNET Jean-Paul**
technicien maintenance, ADISSEO FRANCE SAS, COMMENTRY.
demeurant à LA CROUZILLE
- **Madame PHELUT Joëlle**
cadre manager de secteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame PICHOIR Bernadette**
secrétaire, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur PICHON Christian**
contrôleur maîtrise des risques action sociale, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PICHOT Philippe**
ouvrier papetier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur PIGEAT Pascal**
chauffeur PL, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur PIGOT François**
conducteur de travaux, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame PILLEMENT Catherine**
assistante technique, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur PITELET Philippe**
polisseur, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame NINOT Margaret**
responsable de service, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur NONY Pascal**
technicien analyste, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VITRAC
- **Monsieur NOVAIS Séraphin**
opérateur de maintenance, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame ONDET Ghislaine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur PAMOLE Didier**
comptable, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PAPUT Béatrice**
employée qualifiée, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame PARPINELLI Marie-Laure**
technicienne AT, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur PARRAUD Bruno**
machiniste polyvalent, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Madame PASQUET Gisèle**
monteuse/cloueuse en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur PAUL Thierry**
technicien analyste, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur PELISSIER DE FELIGONDE Géraud**
ingénieur, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PENNET Marc**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur PEREIRA GONCALVES Joao Carlos**
câbleur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MIOCHE Dominique**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur MIRAMONT Laurent**
menuisier, MENUISERIE VEDEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Madame MOIGNOUX Bernadette**
technicienne service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VISCOMTAT

- **Madame MOLINIER Marie-Hélène**
technicienne AT/MP, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA BOURBOULE

- **Monsieur MONEYRON Patrick**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MOREA Nicola**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Madame MOREL Martine**
TS secrétariat, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

- **Madame MOULIN Nadine**
agent hospitalier, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur MOUSSY Didier**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Madame MOUTET Catherine**
aide-soignante, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à JOB

- **Monsieur MURE Philippe**
conseiller SAV, CARREFOUR HYPERMARCHE SAS, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Monsieur NALESSO Pascal**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS

- **Monsieur NAUX Jean-Claude**
ouvrier en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MAUMUS Marie-Laurence**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MAVEL Roselyne**
agent, CIBTP site de Clermont-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame MAZERON Claire**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MELIN Marc**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Madame MENDES Maria**
préparatrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MENINI Jean-Pierre**
cadre, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à CEYRAT
- **Madame MERCIER Claire**
éducatrice de jeunes enfants, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MERLIN Nicole**
assistante de gestion, SEITA GROUPE IT, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame MICHALAK Solange**
cadre chargée de mission, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MICHEL Pascal**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MIGNOT Mireille**
responsable gestion administrative du personnel, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur MIGOTTO Patrick**
agent services généraux, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame MILLOT Edith**
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RIOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MACHADO Bruno**
technicien outilleur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame MACHADO Rose**
agent de cuisine, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à DALLET
- **Monsieur MALET Denis**
ingénieur application, EMERSON PROCESS MANAGEMENT SAS, BRON.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MALMATURO Claude**
pilote fabrication texte et publicité, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Madame MANHES Michèle**
inspectrice IRD construction, MAAF Assurances EUROPAC, NIORT.
demeurant à DALLET
- **Madame MANZI Patricia**
ouvrière coupeuse préparatrice, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MARCHEPOIL Jean-Paul**
gardien d'immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame MARIN Pascale**
agent de restauration, C.E BDF Chamalières, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MARRET Thierry**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MARTIN Didier**
chef de chantier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MARTINEZ Véronique**
technicienne retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Madame MARTIN Marie-Françoise**
employée BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur MASSON Philippe**
cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MAUBERT Jean-Luc**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LECLERCQ Catherine**
titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LECROQ Nadège**
opératrice vérification, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à CHIDRAC
- **Madame LEGAY Madeleine**
aide soignante, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur LENOIR Joël**
agent de service, C.E BDF Chamalières, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame LEOTY Ghislaine**
gestionnaire service clients, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame LEPAREUR Marie-Claude**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEQUEUX Monique**
assistante documentaliste, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur LERY Didier**
aide chimiste, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à BUSSIERES-ET-PRUNS
- **Monsieur LESCURE Michel**
agent de fabrication, GOODYEAR DUNLOP TIRES FRANCE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LEVASSEUR Jacques**
chef opérateur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur LOPES José**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame LOPES PIRES Anne-Marie**
conseillère en clientèle, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur MACEDO Adelino**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COUDES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur JULIEN Jean-Noël**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur KERJOUAN Philippe**
second de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, VILLEURBANNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame KHEMISTI Sylviane**
chef de groupe, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame KHIAR Joëlle**
équière de commerce, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
- **Madame KLAM Sylvie**
hôtesse d'accueil, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à AULNAT
- **Madame KNUCHEL Catherine**
employée, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur LACROIX Jean-Luc**
employé, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur LAGERE Didier**
réalisateur informatique, CNAF, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAJEL Anne**
cadre bancaire, LCL - BANQUE ET ASSURANCE, VILLEJUIF.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LANDRIEVE François**
contrôleur CND, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LANGBIEN Jean-Claude**
cariste, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHATELDON
- **Madame LAURENT Annick**
aide médico-psychologique, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame LAVERGNE Colette**
chargée de mission, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame LAVEST Sylvia**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GUILLAUMONT Maryse**
agent de laboratoire, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GUISSEZ Philippe**
opérateur magasin cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SERVANT
- **Monsieur GUSTAVE Gilles**
technicien d'exploitation, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur HERVIER Pierre-Yves**
agent de maîtrise du contrôle, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur HOEL Jean-Philippe**
chef des ventes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ROYAT
- **Madame HRYCINK Elisabeth**
gestionnaire assurance, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur JACOB Jean-François**
conducteur de lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame JACOB Patricia**
secrétaire comptable, CLCV, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-ANDRE-LE-COQ
- **Monsieur JACOB Philippe**
opérateur, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur JALICOUX Christian**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MEILHAUD
- **Madame JANISZEWSKI Evelyne**
technicienne qualité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Monsieur JONARD Pierre**
animateur en système électrique, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à RIOM
- **Madame JOUVE Marie-Christel**
technicienne du service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GONZALEZ Marguerite**
assistante commerciale, RECTOR LESAGE, MULHOUSE.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur GOUBY Pierre**
tuyauteur, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYSSAT
- **Monsieur GOUTAY Patrick**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame GOUTTEFANGEAS Sylvie**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur GOUYET René**
ouvrier d'entretien polyvalent, AFPA antenne de Beaumont, BEAUMONT.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Madame GOYON Catherine**
technicienne expérimentée, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GRANGERODET Patrice**
mécanicien entretien, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur GRENIER Jacques**
maçon fumiste, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur GROLET Marie-Noëlle**
employée, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à JOB
- **Monsieur GRZYBOWKI Jean-Jacques**
technicien méthodes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX
- **Madame GUERRET Catherine**
employée commerciale, MONOPRIX SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUET Patrick**
chauffeur route, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame GUIGNOUX Myriam**
monitrice éducatrice, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GUILLAUME Marylène**
assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GARACHON Pascal**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame GARCIA Béatrice**
opératrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame GARDETTE Claude**
employée, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur GARNIER Gérard**
chauffeur livreur, MAXIMO, TAISSY.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame GARRIDO Monique**
infirmière, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur GAULMIN Marc**
technicien système, CARRIER SCS, MONTLUEL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GERAUD Patrick**
VRP, L'OREAL SA, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame GERLIN Noëlle**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GIACCOBI Dominique**
employée, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur GIBERT Gérard**
aide médico-psychologique, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à THURET
- **Monsieur GIRAUD Marc**
attaché commercial, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame GONCALVES Maria Idalia**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame GONCALVES Murielle**
technicienne service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à MOZAC



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FARIGOULE Franck**
technicien gestion des bénéficiaires, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur FAURE Maurice**
directeur de magasin, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FAURE Patrick**
agent T2C, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Madame FAURY Annick**
assistante commerciale, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FAYE Jean-Marc**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à MARAT
- **Madame FAYOLLE Chantal**
responsable informatique, KPMG SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur FERET Bernard**
ouvrier polyvalent, AFPA antenne de Beaumont, BEAUMONT.
demeurant à SAULZET-LE-FROID
- **Madame FERNANDEZ Incarnacion**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FILLONNEAU Annick**
assistante de gestion IRD, MAAF Assurances EUROPAC, NIORT.
demeurant à RIOM
- **Madame FONTENILLE Martine**
agent hôtelier, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur FRAGNON Jean-Luc**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur FRANCON Marc**
responsable matériel, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame FRITZEN Elisabeth**
ouvrière coupeuse préparatrice, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DOUMAUX Jean-Jacques**
conducteur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RAVEL
- **Monsieur DUGAY Eric**
boucher, CSF MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à GRANDRIF
- **Monsieur DUMONT Bernard**
agent T2C, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARCILLAT
- **Monsieur DUPUY Yvan**
chaudronnier, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à REIGNAT
- **Monsieur DUQUESNAY Pascal**
cadre bancaire, LCL - BANQUE ET ASSURANCE, VILLEJUIF.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur DURET Gilles**
ouvrier, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur DURIF Jean-Louis**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CULHAT
- **Madame DURIF Joëlle**
Coordinatrice technique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DURON Didier**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à GOUTTIERES
- **Monsieur EBILY Philippe**
inspecteur assurance, ALLIANZ, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ELAMBERT Jacqueline**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur ESCOT Marc**
employé, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur ESTEVENON André**
chauffeur route, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame ESTIEU Françoise**
secrétaire, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à APCHAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DEMOLIE Yves**
pompiers BDF, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE

- **Madame DEMONT Jocelyne**
responsable paie et administration, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à RIOM

- **Monsieur DENIZON Michel**
assistant magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à DURMIGNAT

- **Monsieur DE OLIVEIRA Carlos**
chef d'équipe plaquiste, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur DE OLIVEIRA José**
ouvrier, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES

- **Monsieur DERMAIN Bruno**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur DESFARGES Philippe**
chef de groupe, SAFEN LOGISTIQUE Gpe ONET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DE VIVEIROS ALVES Luis**
chef d'équipe finition, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Monsieur DIAS Manuel**
manutentionnaire cariste, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON

- **Monsieur DI LORETO Bruno**
rotativiste, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES

- **Madame DINET Corinne**
hôtesse de caisse, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Monsieur DOBBRONZ Jean-Yves**
agent de maintenance, ATAC LOGISTIQUE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur DOS SANTOS Antonio**
chef de chantier, DOMEBAT AUBIERE, AUBIERE.
demeurant à ROYAT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CREGUT Dominique**
aide comptable, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame CREMER Sylvie**
gestionnaire technique de contrats, SMA BTP, PARIS.
demeurant à PULVERIERES
- **Monsieur CRESSEIN Patrick**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur CUNHA Mario**
peintre en bâtiment, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DA COSTA PEREIRA Manuel Joaquim**
monteur poseur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur DA CUNHA Luis**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DAGUZE Agnès**
référente en pratiques addictives, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame DAUPHIN Béatrice**
secrétaire, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame DAURAT Michèle**
responsable administration des achats, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur DE AZEVEDO Joao**
conducteur d'engins, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur DE BARROS José**
grutier, DUBOSCLARD SARL, JOZERAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DEBOUDARD Thierry**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à MARAT
- **Madame DECOTTE Gisèle**
auxiliaire de vie, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur DELAIRE Marc**
mécanicien outilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHOLLET Josiane**
commerciale distribution, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à JOZE
- **Monsieur CHOSSIDIÈRE Jacky**
fraiseur, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à ESPIRAT
- **Madame CLARY OGER Béatrice**
employée, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame CLAVELIER Marie-Josèphe**
responsable infirmière, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur CLAVELIER Philippe**
surveillant chef, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Madame CLAVEL Sylvie**
travailleuse sociale, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Madame COMES Christiane**
équipière de commerce, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SAINT-DIERY
- **Monsieur COMETA Pierre**
mécanicien réparateur auto, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur CONIL Alain**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne et du Limousin,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CONSTANCIAS François**
manutentionnaire, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CORRAL Philippe**
technicien TDC-PAT, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur COSTE Thierry**
employé, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame CURNOLLET Isabelle**
gestionnaire GPEC, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHAPEL Eric**
technicien supérieur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame CHAPPUIS DUGOUT Patricia**
assistante, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur CHARBONNEL Philippe**
responsable devis, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Monsieur CHARVILLAT Jean-Jacques**
technicien qualité, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Monsieur CHASTEL Stéphane**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur CHAUCOT Dominique**
chef de chantier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Madame CHAUVET Marie-Claire**
employée commerciale, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE
- **Monsieur CHAUX Daniel**
mécanicien outilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur CHEFDEVILLE Claude**
technicien infrastructure, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur CHELA Gilles**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur CHELLES Paul**
enseignant, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MEZEL
- **Madame CHEVALERIAS Anne-Marie**
comptable, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur CHEVALIER Guy**
technico-commercial, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHIAB Maria**
approvisionnementneuse, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CARRADOT Paul-Jacques**
chauffeur convoyeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame CARRUSCA Gabrielle**
manager commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur CARTAILLER Jean-Daniel**
estampeur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame CASTELAIN Christine**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CASTRO Martine**
équipièrre de commerce, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame CEAUX Danielle**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame CELLERIER Gisèle**
secrétaire administrative, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame CERETTA Florence**
manager de rayon, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAGNIAUD Franck**
mécanicien auto, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHALEIX Laurent**
responsable maintenance industrielle, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHANET Pascal**
chargé de mission, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHANTELAUZE SEM Martine**
responsable gestion de la carrière, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHANTE Sylvie**
assistante de direction, ARS AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à VEYRE-MONTON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BROSSARD Laurent**
technicien d'exploitation, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE
- **Monsieur BROSSE Jean-Luc**
responsable d'équipe, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Madame BROUSSE Chantal**
chargée d'accueil, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BRUNET Didier**
correspondant technique maintenance, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur BRUN Pascal**
ouvrier polyvalent, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à COURPIERE
- **Madame BRUN-POMARAT Christiane**
responsable RH, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BURLON Hélène**
formatrice, AFPA antenne de Beaumont, BEAUMONT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BURON Christophe**
reporter, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BUSSIERE Pascale**
responsable approvisionnement, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur BUVAT Jean-Marie**
opérateur IV30, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MANZAT
- **Monsieur CAILLET Didier**
machiniste, Société Régina, SAINT-YORRE.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur CAMARA PEREIRA Manuel**
chef d'équipe, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CAQUINEAU Rémy**
gestionnaire de recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CARDENAS Catherine**
travailleur social, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BOET Philippe**
ingénieur, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur BOLLE Pascal**
régulateur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame BONJEAN Isabelle**
technicienne service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURPIERE
- **Madame BONNEFONT Véronique**
éducatrice spécialisée, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur BOUFFON Didier**
peintre en bâtiment, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame BOULET Geneviève**
pharmacienne biologiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BOURG Denise**
experte, NXO FRANCE, SAINT-PRIEST.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BOUSSAND Marie-Claire**
maîtrise BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur BOUTAUD Eric**
chauffeur PL, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BOUZA Bernard**
cadre, ADISSEO FRANCE SAS, COMMENTRY.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame BOYER Claudine**
agent hôtelier, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Madame BRAULT Martine**
employée administrative, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BRECHAILLE Frédéric**
technicien, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BERGER Françoise**
psychologue, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BERNARD Annie**
comptable, ATRIA ECA, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BERNARDI Chantal**
assistante administrative, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur BERNARD Philippe**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE
- **Madame BERTRAND Chantal**
assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame BESSE Bernadette**
infirmière, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BIGAY Didier**
machiniste, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Madame BIGAY Jacqueline**
agent d'atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LE CREST
- **Madame BILLIAUD Pascale**
directrice adjointe d'agence, CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BLANC Dominique**
maçon qualifié route, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur BLANC Frédéric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYAT-SUR-SIOULE
- **Monsieur BLANCHET Michel**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Madame BLASCO Brigitte**
employée libre service, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame AUTEROCHÉ Arlette**
conseillère gestion des droits, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur AYNARD Jean-Pierre**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à DORAT
- **Madame BADIN Isabelle**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BARBECOT Pierre**
agent de réception, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur BARBOSA José**
maître coffreur bancheur, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BARD Françoise**
secrétaire, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame BARTHOMEUF Marie-Christine**
équipière de commerce, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame BASSET BASSET**
secrétaire, OMGA AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BASTIDE Nelly**
assistante commerciale PME, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BEAUFILS Christine**
experte technique retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BEAULIEU-LOUIS Jocelyne**
employée service logistique, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur BEAUMONT Jean-Jacques**
préventeur, ADISSEO FRANCE SAS, COMMENTRY.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame BEGON Agnès**
infirmière, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PALLADUC
- **Madame BELIN Christiane**
comptable, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame AGOSTINHO Maria**
employée service hospitalier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur AGUEY Thierry**
conducteur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur ALLAIS Pascal**
ouvrier, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ALLARD Laurent**
chef d'équipe monteur électricien, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à MESSEIX
- **Madame ALVES Maria De Fatima**
magasinière, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur AMBLARD Patrick**
comptable, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame AMORIM Sylvie**
technicienne contentieux, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur AMORIM Victor**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame ANDANSON Françoise**
secrétaire rédactrice, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame ANDRE Marie-Françoise**
médecin, ARS AUVERGNE RHONE ALPES, LYON.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur ARNAL Pascal**
plombier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame ARNAUD Christine**
agent BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BROUSSE
- **Monsieur AUDEBERT Marc**
magasinier, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame VERDIER-DROCHON Sylvie**
enseignante, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ESPIRAT
- **Monsieur VERDIER Jean**
couvreur zingueur, SIEGRIST SA, AUBIERE.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur VERDIER Marc**
responsable restauration, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur VERDY Alain**
responsable informatique, GROUPE TITEL, CEBAZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur VERGNE Philippe**
responsable des services généraux, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Madame VERGNOL Annick**
assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Madame VIALLETELLE Agnès**
employée, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à RIOM
- **Monsieur VIALLET Richard**
cadre géomètre, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à BOUDES
- **Monsieur VIDAL Patrick**
chauffeur, TRANSPORTS HOSPITAL, CHAMPAGNAT-LE-JEUNE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-SUR-USSON
- **Monsieur VIGNERON Michel**
technicien administration & réseau, CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU
LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VINDIOLLET Ghislaine**
crédit manager, Aubert et Duval, Clermont Ferrand.
demeurant à PARDINES
- **Monsieur WALECKX Pierre**
médecin spécialiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur ZIANI Hassane**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur THUEL Michel**
dessinateur, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à CHARENSAT
- **Monsieur TIXIER Christophe**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur TRIOZON Philippe**
chef de mission, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame URBANIAK Corinne**
assistante de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur VACHER Pascal**
technicien, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VAILLANT Eric**
ouvrier spécialisé, SEITA, SANDOUVILLE.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur VAILLS Yves**
conducteur coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur VALLON Serge**
compagnon professionnel, VILLAS BOSLOUP SARL, SAINT-BABEL.
demeurant à BOUDES
- **Madame VAZ DE AZEVEDO Frédérique**
conseillère patrimoniale, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur VAZ LAVRADOR Marc**
technicien de production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame VEDEL Claudine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VEDRENNE Patrice**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VERA Patricia**
hôtesse de caisse, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VERDIER Bertrand**
technicien qualité process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CISTERNES-LA-FORET



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame SERONDE Florence**
animatrice de service, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur SERRE Christophe**
chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SOLELIS Marion**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SOUDOIS Paul**
technicien, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur SOUSTRE Fabrice**
technicien qualité, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame SUDRE Christine**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LA MOUTADE
- **Monsieur SUGIER Gérard**
cadre administratif, CFDT Métallurgie Sud Auvergne, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame TABONE Antoinette**
enseignante technique, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TALBI Abdoulouhab**
responsable contrôle gestion usine, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MEZEL
- **Madame TERROLLE Bernadette**
conseillère service clients, CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur THEVENET Didier**
responsable maintenance et procédés, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur THIALLER Lionel**
plombier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET
- **Monsieur THOMAS Laurent**
responsable technique usinage, LUXFER GAS CYLINDERS, GERZAT.
demeurant à GERZAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame ROUGANNE Bernadette**
analyste conformité bancaire, CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne et du Limousin,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à YSSAC-LA-TOURETTE
- **Madame ROUGEYRON Agnès**
employée administrative, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur ROUQUETTE Patrick**
chef d'équipe, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur ROUX Jean-Philippe**
conducteur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur RUIZ Valeriano**
chauffeur livreur, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SALAT Thierry**
directeur financier, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur SALGADO DE LIMA Manuel**
chef de chantier, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur SALLES Franck**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SANCHEZ Didier**
boucher, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Madame SANNE Martine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Monsieur SAUVADET Florent**
gestionnaire analyste négociateur, SMA BTP, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SAUVADET Jean-Christophe**
ouvrier, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à CUNLHAT
- **Monsieur SEARA DE CARVALHO Joaquim**
TS gestion de production, SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, EVRY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RENAUT Eric**
chef de projet, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur REPEZZA Pascal**
conducteur de travaux, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à MESSEIX
- **Madame RIBEIRO Patricia**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RICHARD Laurent**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAVAROUX
- **Monsieur RIGAUD Cyrille**
responsable de chantier, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Monsieur RIGODON Luc**
responsable essais éclatement, LUXFER GAS CYLINDERS, GERZAT.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur RIGONI Franck**
chef d'équipe, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur RIU Olivier**
contrôleur de gestion, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame RIVAL Josette**
employée administrative, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Madame ROBERT Dominique**
monteuse câbleuse, PEINTA, CUSSET.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ROBILLON Nadine**
assistante RH, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur ROCHE David**
opérateur de production, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur RODRIGUES Hilario**
peintre façadeur, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROLHION Guillaume**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PITIOT Patricia**
employée service hospitalier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur PONCE Christophe**
employé de pharmacie, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur PONCHON Jean-Claude**
technicien supérieur, SCATE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur POTTIER Philippe**
agent de maintenance, Sté Commerciale d'Eaux Minérales du Bassin de Vichy, SAINT-YORRE.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur POUILLART Gérard**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur QUINONERO Miguel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur RABAT Frédéric**
chargé d'études, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur RABAT Jean-Claude**
animateur stock agence, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur RAYNAUD Olivier**
plombier canalisateur, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RAZAVET Gérard**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE
- **Monsieur RECHOU Eric**
mécanicien outilleur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur REGIMBAL Michel**
responsable d'équipe, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RENARD Christophe**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PEREZ Lucia**
technicienne RCT, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PERLY Jannick**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur PERLY Pascal**
manager rayon, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur PERONNET Marc**
assembleur rénovation, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à OLLIERGUES
- **Madame PETELET Patricia**
manager ressources humaines, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur PEZAIRE Jean-Philippe**
technicien, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur PHILIPPE Michel**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à LAPEYROUSE
- **Monsieur PILLON Patrick**
infirmier hygiéniste, CENTRE Geneviève CHAMPSAUR - AFSEP, RIOM-ES-
MONTAGNES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPESPE
- **Monsieur PINTO DAMASIO Paulo**
responsable des dépôts, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur PIOLAT Jean-François**
employé commercial, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur PIQUET Alain**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur PIRES Dionisio**
technicien sav, ENERSYS S.A.R.L, ARRAS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PITELET Philippe**
polisseur, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur OLEA Patrick**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame ONDET Ghislaine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame OUNOUGH I Isabelle**
magasinier, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BORT-L'ETANG
- **Monsieur OUTIN Didier**
pilote production, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame PAGES Evelyne**
assistante de direction, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame PAGNIEZ Valentina**
conductrice de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur PAQUET Pascal**
magasinier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur PARISET Marc**
agent T2C, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame PASQUET Gisèle**
monteuse/cloueuse en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur PASSELAIGUE Pascal**
peintre aéronautique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur PAUL Patrick**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ESPINASSE
- **Monsieur PAULY Maxime**
responsable services généraux, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur PERCHE Patrick**
préparateur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame PERCHET Florence**
comptable, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MOREL Catherine**
assistante département, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Monsieur MORGE Philippe**
chargé développement ventes réseau, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur MORTELMANS Bruno**
serrurier, HORDOT SNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MOURLAUD Denis**
chef d'exploitation, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur MURE Philippe**
conseiller SAV, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur NAUX Jean-Claude**
ouvrier en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame NEBOUT Sandrine**
gestionnaire santé, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur NEVES José**
maçon, DUMÉZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur NGUYEN Thanh**
ouvrier spécialisé, SEITA GROUPE IT, RIOM.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Madame NICOSIA Palma**
technicienne RH, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur NOALHAT Jean-Luc**
responsable exploitation locale, SIGNAUX GIROD RHONE-ALPES, DECINES-CHARPIEU.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur NONY Laurent**
technicien méthode, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur OBAL Didier**
électricien PL, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MENDES Hector**
ouvrier, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame MENDES Maria**
préparatrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MENU Jean-Michel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur METEIX Hervé**
gardien, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MICAUD Marie-Christine**
responsable des services généraux, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX
- **Madame MICHOUX Mireille**
gestionnaire relations laboratoires, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MILLEVILLE Françoise**
employée administrative, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur MINHOTO COSTA Carlos**
maçon, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MIRAMONT Laurent**
menuisier, MENUISERIE VEDEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur MOLLE Hervé**
ouvrier TP, EIFFAGE ROUTE Centre Est, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOMBOISSE Philippe**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à RIOM
- **Madame MONTAGNON Dominique**
technico-commercial, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTEL Jean-Luc**
mécanicien outilleur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MASSON Jean-Michel**
chef de chantier, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Monsieur MASSON Philippe**
cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MATHIAS Ludovic**
manager de rayon, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur MAUCORPS Martin**
délégué régional, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MAUMUS Marie-Laurence**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MAURIN Christine**
employée, LCL - BANQUE ET ASSURANCE, VILLEJUIF.
demeurant à LEMPDES
- **Madame MAZAUD Sylvie**
assistante RH, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MAZEN Claude**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DALLET
- **Madame MAZERON Claire**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame MAZIERE Florence**
conceptrice animatrice de formation commerciale, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame MEALLET Françoise**
technicienne gestion de données, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à NOHANENT
- **Madame MEDARD Jocelyne**
caissière, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Madame MEFTAH Kadra**
assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur MELAB Kamel**
cariste, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MAGNE Dominique**
agent ordonnancement tôlerie, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à MANZAT
- **Monsieur MALGAT Claude**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MANCEAU Jean-Yves**
chauffeur PL, DUGOUR & FILS SAS, VOLVIC.
demeurant à PROMPSAT
- **Madame MARCELA Christine**
assistante technique, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur MARCHEPOIL Jean-Paul**
gardien d'immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MARCIN Patrick**
électrotechnicien, SCATE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MARGARITO Michel**
magasinier, PAUL WAINBERG SARL, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MARQUES FERREIRA Paulo Jorge**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MARTINAT Eric**
chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur MARTIN Franck**
technicien en maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX
- **Monsieur MARTINS Jean-Philippe**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MAS Jean-François**
conseiller gestion de patrimoine, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur MASSIAS Robert**
responsable d'affaires, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à ROYAT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LEFEBVRE Bernadette**
serveuse, C.E BDF Chamalières, CHAMALIERES.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame LEONARD Isabelle**
attachée à la promotion de médicament, ASPEN FRANCE SAS, MARLY-LE-ROI.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LEPOUZE Régis**
opérateur forge, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame LEROUX Gisèle**
conseillère de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame LE ROY Claudine**
directrice de banque, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur LESCURE Gilles**
responsable garage, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à BILLOM
- **Madame LISSORGUES Nadine**
ouvrière de fabrication, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à LE CHEIX
- **Monsieur LOCATELLI Christophe**
chauffeur administratif, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
- **Monsieur LOUBEYRE Eric**
chef de chantier, EIFFAGE ROUTE Centre Est, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame LOUE Brigitte**
aide médico-psychologique, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à EFFIAT
- **Madame LOURENCO Fatima**
agent technico-administratif, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LUSSON Benoît**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MACHADO Rose**
agent de cuisine, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à DALLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LAILLET Laurence**
cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur LALANDE Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BOUZEL
- **Madame LALLEMENT Sophie**
agent administratif, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur LAMOUREUX Denis**
opérateur aciérie, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame LAPALUS SIMON Catherine**
technicienne RH, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur LARDY David**
technicien maintenance électrique, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à LA CELLETTE
- **Monsieur LARDY François**
menuisier, MENUISERIE VEDEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur LARIVE Pascal**
technicien automatique, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame LAURENT Annick**
aide médico-psychologique, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur LE BOUEDEC Guillaume**
chirurgien, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LECAILLON Franck**
chef groupe méthodes électriques, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame LECROQ Nadège**
opératrice vérification, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à CHIDRAC
- **Madame LEFAURE Françoise**
déléguée médicale, IPSEN PHARMA, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur JAROUSSE Olivier**
conducteur coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JARRIX Denis**
agent de sécurité BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JOUBERT Christophe**
chef de poste, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LA FORIE
- **Madame JOURDE Christine**
chargée de clientèle, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur KEMPIN Didier**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame KHEMISTI Sylviane**
chef de groupe, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame KLAM Sylvie**
hôtesse d'accueil, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur KLYSZ Cyrille**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MOUREUILLE
- **Monsieur KOWALEWSKI Jean-Marc**
pilote équipe travaux, SIGNAUX GIROD RHONE-ALPES, DECINES-CHARPIEU.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur KRIKET Abdalah**
technicien méthodes qualité, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame KURDYS Francine**
agent de service, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur LAFOND Philippe**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur LAGUIONIE Olivier**
chargé de gestion sinistres, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAIGLE Jean-Luc**
estampeur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à PASLIERES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GUILLOIN Michel**
responsable développement, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MOUREUILLE
- **Monsieur GUINOT Christophe**
responsable usinage et parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur GUYON Hervé**
commercial, JC DECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame HANNAOUI Patricia**
ouvrière, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur HARMAND Pierre**
analyste programmeur, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HEBRARD Marie-Pierre**
référente technique interventions sociales, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame HENRY Nancy**
opératrice de fabrication, CRUZILLES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur HERNANDEZ Gilbert**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur HUGBEKE William**
responsable de magasin, LA HALLE, PARIS.
demeurant à RIOM
- **Monsieur JACOB Jean-Michel**
conducteur coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur JACQUEMARD Jean-Philippe**
employé logistique, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur JALENQUES Bruno**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame JANSSEN Christabelle**
assistante de direction, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GONNET Véronique**
chargée de gestion, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GONZALEZ Luis**
responsable maintenance, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GOUJON Jacques**
chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur GOMY Jean-Charles**
ouvrier, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame GOUPILLE Valérie**
employée de commerce, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GOYHENEIX Patricia**
chargée d'accueil, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GRASSET Alain**
responsable d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GREGORIO Francisque**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame GUERARD Brigitte**
responsable pilotages des filières, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GUERARD Jean-Claude**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHARENSAT
- **Monsieur GUERCHOUCH Djamel**
chef d'équipe, SUEZ RV OSIS SUD EST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur GUET Patrick**
chauffeur route, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame GUIGNABODET Mireille**
technicienne approvisionnement, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame GUILLAUME Marylène**
assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GERNOLLE Philippe**
sous-directeur, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame GIACOMELLO Florence**
rédactrice juridique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GIRARD Philippe**
responsable expédition, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur GIRAUD Emmanuel**
mécanicien monteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur GIRAUD Marc**
attaché commercial, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame GIZA Christine**
technicienne assurance maladie, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur GOBILLARD Vincent**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur GOIGOUX André**
opérateur sellerie, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Madame GOMINARD Martine**
assistante technique, CHARVET LA MURE BIANCO, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur GONCALVES BATATEIRO Mario Jorge**
électricien, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame GONCALVES Laurence**
employée de gestion administrative, STE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame GONCALVES Maria Idalia**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame GONCALVES Murielle**
technicienne service médical, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à MOZAC



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GALLEGO Marie-Christine**
employée commerciale, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE EST, SAINT-QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame GARCIA Béatrice**
opératrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GARNIER Gérard**
chauffeur livreur, MAXIMO, TAISSY.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame GARRIDO Monique**
infirmière, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur GAUME Dominique**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur GAUTHIER Alain**
employé, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GAUTHIER François**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Madame GEDRZEZAK Régine**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GENDRE Marc**
chauffeur, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à SURAT
- **Monsieur GENDRE Philippe**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur GENESTINE Alain**
chef de chantier, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame GEORGES Violette**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur GERAUD Patrick**
VRP, L'OREAL SA, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CHATEL-GUYON



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FAURE Maurice**
directeur de magasin, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FAYE Gilles**
chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur FAYET Pascal**
lanceur feederiste, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur FENATEU Laurent**
conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ANTOINGT
- **Madame FENILLE Sylvie**
informaticienne, ATOS INTEGRATION CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame FERRARIS Nathalie**
technicienne expérimentée, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FILLIAS Jean-Claude**
responsable service engagement, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur FOULET Jean-François**
technicien méthodes, STE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FOULHOUX Jocelyne**
préparatrice magasin matières premières, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur FOURNET Franck**
ingénieur développement, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à ARS-LES-FAVETS
- **Monsieur FOURVEL Thierry**
agent de maintenance, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur FRAGON Jean-Luc**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur FRAMIT Jorge**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur GAILLARD Patrick**
chef de groupe, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DUFRAISSE Chantal**
technicienne de surface, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à AUBUSSON-D'AUVERGNE
- **Madame DULAC Nadine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur DUMONT Fabrice**
cadre assurances, MACIF, NIORT.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur DUPIN Christian**
agent de maintenance, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAS
- **Monsieur DUPOUX Jérôme**
monteur tuyauteur, EFG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZERAND
- **Monsieur DUQUESNAY Pascal**
cadre bancaire, LCL - BANQUE ET ASSURANCE, VILLEJUIF.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur DURIF Jean-Louis**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CULHAT
- **Madame DUSSOPT Dominique**
équipière de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUZELIER Philippe**
outilleur, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur ESCHALIER Jean-Louis**
chef de service, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame ESPIC Chantal**
conseillère spécialisée immobilier, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CORENT
- **Monsieur EUSEBIO Jean**
chef de ligne, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à LUSSAT
- **Monsieur EYBOULET Daniel**
informaticien, BRAKE FRANCE SERVICE, LIMONEST.
demeurant à ROYAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DESIRE Eric**
responsable technique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur DESMARIE Claude**
conducteur bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DESMARTIN Jean-Luc**
contrôleur forge, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DE SOUSA E SILVA Armando**
chef d'atelier, OCEBLOC, VEYRE-MONTON.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur DESTAILLAC Franck**
afficheur, JC DECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur DICHAMPT Michel**
adjoint parc acier, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DIOGON Dominique**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CISTERNES-LA-FORET
- **Madame DISSEIX Anne**
gestionnaire fichiers clients, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PARENT
- **Monsieur DOUVILLERS Dominique**
conducteur bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame DUBOIS Edith**
comptable, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur DUBOISSET Jean-Pierre**
opérateur magasin principal, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à TEILHET
- **Madame DUBREUIL Nathalie**
Agent technique, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame DUFAUD Martine**
auxiliaire de vie, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Madame DUFLOUX Isabelle**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DEBENNE Frédérique**
contrôleuse, SAFRAN Electrical & Power, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Madame DECLOITRE Martine**
ouvrière de fabrication, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur DELANNOY Marc**
chef d'entreprise, OCEBLOC, VEYRE-MONTON.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DE LA VAISSIERE Luc**
compositeur claviste, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame DELERY Christiane**
cadre RH, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEUVILLE
- **Monsieur DELORS Olivier**
animateur de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Madame DELORS Sylvie**
équipière de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur DENAES Xavier**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur DE OLIVEIRA Bertin**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur DE OLIVEIRA José**
ouvrier, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame DE OLIVEIRA Marie**
conseillère de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur DERMAIN Bruno**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur DESFARGES Philippe**
chef de groupe, SAFEN LOGISTIQUE Gpe ONET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame COUPERIER Valérie**
ouvrière, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur COURLIVANT Dominique**
directeur d'agence, BAYER SAS, LYON.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur COURTIAL Christophe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur COURT Thierry**
chauffeur route, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COUTURIER Michel**
cadre ressources humaines, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur COUVE Eric**
chauffeur, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CROS Pierre-Yves**
cadre, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DA COSTA PEREIRA Manuel Joaquim**
monteur poseur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur DA CUNHA Domingos**
chef d'équipe, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur D'AGUANO Claude**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame DAUPHANT Christine**
assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DAUPHANT Philippe**
mécanicien fraiseur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DAUTRIAT Didier**
conducteur de travaux, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur DE BARROS José**
grutier, DUBOSCLARD SARL, JOZERAND.
demeurant à VOLVIC

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 – Tél. : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 01
Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHEVALERIAS Anne-Marie**
comptable, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame CHIAB Maria**
approvisionnementneuse, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur CHIESA Serge**
mécanicien, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur CHITRIT Henri**
peintre bâtiment, PEGEON FILS SAS, BEAUMONT.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame CLEMENT Myriam**
employée service relations clients, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame COGNARD Sylvie**
assistante clientèle, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur COGNET Bruno**
agent d'expédition, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à AUBUSSON-D'AUVERGNE
- **Monsieur COLLAY Jean-Louis**
technicien de fabrication, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur COMBEMOREL Eric**
magasinier matières premières, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur COMBES Pascal**
agent de parachèvement, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur COMBES Patrice**
responsable des services techniques, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur COMBEUIL Lilian**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur CONTERIO Philippe**
responsable recouvrement, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHAMBRIARD Jean-Luc**
responsable essais, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à MONS
- **Monsieur CHAMPAGNOL Eric**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VITRAC
- **Monsieur CHAMPROUX Frédéric**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHANABAUD Laurent**
technicien atelier maintenance, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur CHANEBOUX Thierry**
technicien méthodes électricité, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur CHANINAS Eric**
chauffeur route, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHANON Eliane**
assistante de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CHAPEL Eric**
technicien supérieur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CHAPUT Eric**
opérateur aciérie, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MONTEL-DE-GELAT
- **Monsieur CHARBONNEL Philippe**
responsable devis, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Monsieur CHATEAUNEUF Dominique**
menuisier, MENUISERIE VEDEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur CHAUCOT Dominique**
chef de chantier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Madame CHAZEIX Sylvie**
aide diététicienne, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ORCIVAL
- **Madame CHERION Patricia**
vendeuse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CARTE Thierry**
magasinier, C.E BDF Chamalières, CHAMALIERES.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur CASTANT Laurent**
opérateur sur monnaie fiduciaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CELLERIER Gisèle**
secrétaire administrative, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame CHABERT Sandrine**
opératrice de conditionnement, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à RIS
- **Monsieur CHABORY Didier**
cuisinier, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur CHABROL Alain**
opérateur logistique, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à BERGONNE
- **Monsieur CHABRUT Serge**
chauffeur grutier, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT
- **Madame CHADEYRON Béatrice**
agent de saisie, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur CHALEIL Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur CHALUS Gilles**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Monsieur CHAMBERY Dominique**
cariste, EMS SAS, RANDAN.
demeurant à SAINT-DENIS-COMBARNAZAT
- **Monsieur CHAMBON Eric**
responsable matériel, SBC Holding, DURTOL.
demeurant à RIOM
- **Monsieur CHAMBON Eric**
comptable, SBC Holding, DURTOL.
demeurant à DURTOL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BREUIL Floriane**
étalagiste, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur BRIAT Laurent**
spécialiste travaux, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur BROCHE Laurent**
opérateur coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame BRUN Béatrice**
responsable coord N.P, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à SAINT-PARDOUX
- **Monsieur BRUNEL Roger**
chauffeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame BURBAN Sylviane**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame BUSSIERE Pascale**
responsable approvisionnement, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur CABANO Marc**
responsable qualité système, UKAD, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à MAREUGHEOL
- **Monsieur CAGGIARI Mickaël**
chef d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CANDA Jean-Claude**
ouvrier, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur CARBOLET Jean-Luc**
grutier, DUMEZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame CARBOLET Sylvie**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE
- **Monsieur CARDOSO André**
équipier de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur CARDOSO José**
chef de chantier superviseur, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BONNET Patrick**
responsable sécurité prévention, ATAC LOGISTIQUE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CULHAT

- **Madame BONNETTE Corinne**
conseillère mutualiste, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BONY Catherine**
assistante de gestion, CE JEAN PERRIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BOREL Jean-Luc**
chef d'équipe, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES

- **Monsieur BOUAMRA Jean-Claude**
employé de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à VITRAC

- **Monsieur BOUCHET Serge**
responsable d'affaires, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE

- **Madame BOUDON Agnès**
technicienne, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à THIERS

- **Madame BOULET Geneviève**
pharmacienne biologiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Madame BOUQUET Maria Nieves**
vendeuse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS

- **Monsieur BOURDIER Marie-Pierre**
directrice des assemblées et du contrôle analogue, SEMERAP, RIOM.
demeurant à BEAUMONT-LES-RANDAN

- **Madame BOUSCAVERT Christelle**
secrétaire administrative, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE

- **Monsieur BOUSQUET Etienne**
délégué hospitalier, B.BRAUN MEDICAL, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur BOUSSET Fabrice**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BESSON Françoise**
assistante de direction, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BICHARD Aline**
assistante de direction, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur BIDAUD Olivier**
ouvrier, L'OUTIL PARFAIT - MARQUARDT S.A.S., LA MONNERIE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur BIGUEY Didier**
chef de cuisine, AFPA antenne de Beaumont, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BISSIRIEX Thierry**
chargé d'interventions, Agence de l'eau Loire Bretagne, ORLEANS.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur BLANC Dominique**
maçon qualifié route, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur BOHATIER Cyprien**
VRP exclusif, LABO FRANCE, CEBAZAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BOISMENU François**
directeur régional, RECTOR LESAGE, MULHOUSE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOISSAT Jérôme**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur BOLATHON Luc**
adjoint magasin produits finis, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à ARS-LES-FAVETS
- **Monsieur BONHOMME Christophe**
agent de maintenance, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame BONHOTAL Véronique**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BONNET Isabelle**
équipière de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à SERMENTIZON
- **Madame BONNET Martine**
conductrice, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BARGE Jérôme**
verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur BARRE Thierry**
expert fiabilisation, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BASSALER Romuald**
employé commercial, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BASSET Christian**
opérateur maintenance, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Monsieur BATTUT Jean-Philippe**
chauffeur convoyeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur BAUDANT-DUGNAS Philippe**
chauffeur livreur plaquiste, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BAYSSAC Florence**
employée commerciale, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BEAUVOIR Olivier**
technicien, VALEO SYSTEME CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BEDOUET Vincent**
délégué médical spécialisé, PFIZER, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BERNARD Annie**
comptable, ATRIA ECA, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BERTHON Christophe**
mécanicien outilleur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur BERTHON Thierry**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Madame BERTRAND Françoise**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ABALAIN Gilles**
ingénieur commercial, PARKER HANNIFIN FRANCE SAS, CONTAMINE SUR ARVE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame AGOSTINHO Maria**
employée service hospitalier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur ALVES Armando**
chef de chantier, EIFFAGE ROUTE Centre Est, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame ALVES Maria De Fatima**
magasinière, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur AMELBONNE Yves**
chauffeur PL, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ANDRIEU Laurent**
agent logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur ANTUNES Victor**
employé BDF, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur ASLAN Akif**
agent parc acier, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur AUDEBERT Robert**
ouvrier routier, EIFFAGE ROUTE Centre Est, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur AUZEL Pascal**
technicien méthode, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Monsieur BACHARD Eric**
électricien expert maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BADIN Isabelle**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BALANGER Fabrice**
fraiseur, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BARATIER Marguerite**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VINCENT Bruno**
dessinateur industriel, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur VITTAUT Mickaël**
opérateur ES, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur VITTOZ Laurent**
cadre commercial, SCHMIDT GROUPE, LIEPVRE.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur VRIGNON Sébastien**
expert CND, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Monsieur WALECKX Pierre**
médecin spécialiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame WISKOW Mikaelle**
opératrice de conditionnement, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur XAVIER-FERREIRA Francisco**
polisseur, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame ZAFFARANO Ghyslaine**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame ZAMORA Marie--Carmen**
correspondante fonctionnel d'applications, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur ZAPATA Jean-Marc**
production prépa MP, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAURET-BESSERVE
- **Monsieur ZAPICO Jean-Louis**
employé, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à JUMEAUX
- **Monsieur ZIMMERMANN Yves**
responsable de service, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame VELOSO Rosa Maria**
conseillère de vente, EPHIGEA, TOURCOING.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VERDIER Carole**
vendeuse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à COURPIÈRE
- **Monsieur VERDIER Jean**
couvreur zingueur, SIEGRIST SA, AUBIÈRE.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur VERDIER Marc**
responsable restauration, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIÈRE
- **Monsieur VERRIÈRE Virgile**
plombier chauffagiste, MAGNE Robert SAS, LEMPDES.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-PLAINS
- **Monsieur VERVIAL Eric**
conducteur de travaux, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à CHARBONNIÈRES-LES-VARENNES
- **Monsieur VEY Thierry**
animateur de service, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur VIALATTE Denis**
opérateur polyvalent, WAELZHOLZ FRANCE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame VIALLARD Georgina**
conductrice de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC
- **Monsieur VIALLARD Raphaël**
agent de maintenance, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC
- **Monsieur VIDAL Patrick**
chauffeur, TRANSPORTS HOSPITAL, CHAMPAGNAT-LE-JEUNE.
demeurant à SAINT-ÉTIENNE-SUR-USSON
- **Monsieur VILA NOVA Arnaud**
maître grutier, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Madame VILLARD Karine**
secrétaire comptable, OCEBLOC, VEYRE-MONTON.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur VILLEMIN Grégory**
responsable plateforme, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ORCET



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame TRINQUE Valérie**
opératrice brasure, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur TRIOZON Philippe**
chef de mission, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame TRIPHON Isabelle**
formatrice, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur ULKER Alan**
technicien de production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur VALLEE Stéphane**
agent d'atelier, ISSOIRE AVIATION, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VALLEIX Laurent**
agent d'essai, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ORCINES
- **Madame VALLEIX Nathalie**
préparatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur VALLON Serge**
compagnon professionnel, VILLAS BOSLOUP SARL, SAINT-BABEL.
demeurant à BOUDES
- **Monsieur VAUDABLE François**
chef d'équipe, GEPMAN SAS, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame VEDEL Claudine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VEDRENNE David**
technicien process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MANZAT
- **Monsieur VEGAS William**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VEGLIANTI André**
responsable de conduite, VERNEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur TAVERON David**
chef de projet, Aubert et Duval, Clermont Ferrand.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame TERME Myriam**
conseillère de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur TERRASSE William**
dessinateur CAO, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur THEIS Eric**
contrôleur CND, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur THIRIET Fabrice**
chargé d'affaires, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur THOMAS David**
attaché commercial, STUDIO C Goodicom, RIOM.
demeurant à TALLENDE
- **Madame THOMAS Pascale**
conseil en développement de patrimoine, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur THOUILLEUX Eric**
responsable de domaine finance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame THUEL-CHASSAIGNE Alexandra**
cadre bancaire, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame TOURNADRE Anne-Marie**
comptable, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame TOURNAIRE Sylvie**
polisseuse, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur TOURRAILLE Gérald**
responsable secteur logistique, AUCHAN SUPERMARCHÉ, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COUDES
- **Madame TRACOULAT Sandrine**
assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame TRAMOY Nathalie**
technicienne, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à AULNAT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame SIGROS Evelyne**
assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à COURPIÈRE
- **Monsieur SILVA José**
ouvrier, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame SIMON Corinne**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame SIX Stéphanie**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur SOUCHON Gérald**
réserve manager, NOVOTEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur SOULEYRAS Rodolphe**
monteur mouleur, GEPSTAR SAS, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur SOULEYRAS Thierry**
chef de projet, SUEZ EAU FRANCE SAS, RILLIEUX-LA-PAPE.
demeurant à ORLEAT
- **Madame SUIVANT Sonia**
infirmière, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame SUPIOT Virginie**
cadre commerciale, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame TABONE Antoinette**
enseignante technique, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TALBI Abdoulouhab**
responsable contrôle gestion usine, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur TARAVANT Jean-François**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PONTGIBAUD
- **Monsieur TARDIEU Jérôme**
directeur marché pro gest privée, CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SARTOUT Cédric**
gestionnaire référent, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur SAUTAREL Damien**
responsable de travaux, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur SAUVADE Christophe**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame SAUVANET Sandrine**
technicienne gestion des bénéficiaires, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur SAUVANOT Joël**
réceptionnaire, AUCHAN SUPERMARCHÉ, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COUDES
- **Monsieur SCHAEFFER Jérôme**
agent de maîtrise, HOP!, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'ÉVÊQUE
- **Monsieur SCHALL Eric**
directeur PE Allier, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur SEABRA Paulo**
électromécanicien, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SEIGNER Jérémy**
plombier chauffagiste, BOUSSET ENTREPRISE, DURTOL.
demeurant à GERZAT
- **Madame SERGERE Véronique**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PASLIÈRES
- **Monsieur SERTILANGE François**
directeur de projets informatiques, ATOS INTEGRATION CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur SEYCHAL Christophe**
technicien de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur SIGAUD Xavier**
animateur de service, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ROYAT Franck**
soudeur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à BOUZEL
- **Monsieur ROZIER Philippe**
polyvalent mouliste, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur RUELLE Pierre**
chef des ventes régional, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur RUIZ Valeriano**
chauffeur livreur, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SAHUT Olivier**
réceptionnaire, AUCHAN SUPERMARCHÉ, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame SAINT JOANIS Sandrine**
assistante d'accueil, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame SAINT-ROCH Cynthia**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur SAKER Hakim**
planificateur ordonnanceur, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur SALAT Thierry**
directeur financier, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à RANDAN
- **Monsieur SALGADO DE LIMA Manuel**
chef de chantier, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à TALLENDE
- **Madame SANGA Catherine**
assistante administrative, THIRIET MAGASINS, ELOYES.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame SANNAJUST Danielle**
gestionnaire traitement de l'information, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SANNE Martine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RODRIGUES Fernando**
maçon, DUGOUR CLAUDE SARL, VOLVIC.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur RODRIGUES Paul**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame ROLLAND Céline**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame RONDEL Christelle**
responsable formation, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur RONGERE Fabrice**
responsable GPAO, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ROSELL Joaquim**
technicien d'exploitation, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROSLEY Sylvie**
conseillère funéraire, OGF, PARIS.
demeurant à THIERS
- **Madame ROSSANO Stéphanie**
technicienne qualité, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PARENT
- **Monsieur ROSSIGNOL Laurent**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CELLULE
- **Madame ROSSIGNOL Nicole**
aide-comptable, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Madame ROUCHON Sandrine**
cadre bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur ROUSSEL François**
chauffeur livreur, FIDUCIAL, ANGERS.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur ROUX Pascal**
stratifieur, ISSOIRE AVIATION, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RENAUT Eric**
chef de projet, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur REPEZZA Pascal**
conducteur de travaux, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur REVERAY Jérôme**
agent de maîtrise, AIRTM SAS, ISSOIRE.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur RIBEIRO Christophe**
agent de bascule, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-PIERRE-ROCHE
- **Monsieur RIBEIRO Georges**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIGAUD Cyrille**
responsable de chantier, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame RIGODON Karine**
correspondant administratif, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Madame ROBERT-BONNAMY Valérie**
opératrice production, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à QUEUILLE
- **Madame ROBILLON Nadine**
assistante RH, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur ROBIN Franck**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame ROBIN Géraldine**
infirmière chef, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur ROCHAT Olivier**
ingénieur PLM, CIMPA SAS, BLAGNAC.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RODIER Thierry**
employé de banque, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame RODRIGUES Concetina**
caissière principale, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur PONCE Stéphane**
directeur de secteur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame POTHIN Béatrice**
ingénieure chimiste, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à JOB
- **Monsieur POURTIER Olivier**
agent d'essai, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à TEILHET
- **Monsieur PULBY Denis**
employé funéraire, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à CHAMPEIX
- **Monsieur RABAT Frédéric**
chef de presse matricier, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame RABET Isabelle**
chargée de gestion sinistres, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur RAFFIER Damien**
directeur d'agence, CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne et du Limousin,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur RALITE Cédric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-FLORET
- **Monsieur RALITE Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur RAMOS Francisco**
technicien d'entretien, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame RATHY Karine**
préparatrice en commandes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur RAVOUX Christian**
conducteur de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur RAYMOND Jean-Michel**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à VIRLET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur PIBOULEAU Thierry**
responsable service juridique, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PIERRE Céline**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARINGUES
- **Madame PIGERON Chrystelle**
agent d'accueil, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur PILLON Patrick**
infirmier hygiéniste, CENTRE Geneviève CHAMPSAUR - AFSEP, RIOM-ES-MONTAGNES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPESPE
- **Madame PILORGET Sylvie**
employée, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à FLAT
- **Monsieur PINON Stéphane**
conducteur de machine, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur PIRON Stéphane**
agent de sûreté et sécurité incendie, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCET
- **Monsieur PITELET Philippe**
polisseur, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur PLACE Vincent**
employé logistique, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PLANCHAT Thierry**
responsable d'équipe, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MAZAYE
- **Madame PLATTEAUX Marie-Andrée**
aide-comptable, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame POMMIER Séverine**
technicienne gestion des bénéficiaires, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur PONCEAU Pascal**
chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CARQUEFOU.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur PALOQUE Damien**
directeur de centre d'affaires entreprises, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PARDO Sébastien**
opérateur logistique, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PARIS Christophe**
conseil en banque privée particulier, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur PEREIRA Philippe**
peintre, PEGEON FILS SAS, BEAUMONT.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame PEREIRA Sandrine**
préparatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur PEREIRA Sergio**
employé, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PEREIRA Stéphane**
directeur de région, LABO FRANCE, CEBAZAT.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame PERRIER Vanessa**
secrétaire administrative, FIDAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur PERRIER Yann**
laborantin, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur PETER Rudolf**
attaché commercial sédentaire, DESCOURS & CABAUD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame PETIT Marie-Françoise**
secrétaire de direction, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame PEYNET Cécile**
directrice, Association Intercommunale d'Animation, COURPIERE.
demeurant à JOB
- **Madame PHILIPPE Annie**
technicienne de laboratoire, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur PIALOUX Gilles**
opérateur de maintenance, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MOUTET Steve**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame MOYNAULT Stéphanie**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur MURAT Lionel**
ingénieur automatismes, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à SURAT
- **Monsieur MURE Philippe**
conseiller SAV, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur NAUX Jean-Claude**
ouvrier en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame NEGRE Nelly**
employée commerciale caisse, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE EST, SAINT-
QUENTIN-FALLAVIER.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NEVES José**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur NGUYEN Thanh**
ouvrier spécialisé, SEITA GROUPE IT, RIOM.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur OLIVEIRA Manuel**
conducteur d'engins, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur OLIVIER Laurent**
opérateur polyvalent, WAEZHZHOLZ FRANCE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur OLLIER Joël**
opérateur magasin pièces détachées, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame ONDET Ghislaine**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame PAILLARD Marie-Laure**
conseil en banque privée, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à AUBIERE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MONNET Marie**
préparatrice en pharmacie, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à NOHANENT
- **Madame MONTANA Florence**
réceptionniste SAV, FNAC CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTURET Alexandra**
infirmière, CENTRE D'UROLOGIE AUVERGNE, BEAUMONT.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur MORAT Laurent**
chef de projets, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur MORDZIALEK David**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT
- **Monsieur MOREAU Guy**
conducteur d'engins, EIFFAGE FOREZIENNE D'ENTREPRISES, SAINT ETIENNE.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Monsieur MOREAUX Lilian**
chef de service, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur MOREL Yvan**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MORGE Christophe**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Monsieur MOSNIER Christophe**
monteur ajusteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur MOSNIER Frédéric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur MOULIN Florent**
technicien planning, BARBIER & Cie, SAINTE-SIGOLENE.
demeurant à GIMEAUX
- **Monsieur MOURET Sébastien**
ouvrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à BEAUMONT-LES-RANDAN
- **Monsieur MOURGUES Jean-Luc**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MENDES Maria**
préparatrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MERCIER Gilles**
cadre bancaire, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame MERVAILLIE Alice**
chargée d'études RH, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MESLET Richard**
chef d'équipe, CF2C, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MESSOUDI Driss**
opérateur usinage, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame MESURE Séverine**
secrétaire comptable, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à TALLENDE
- **Madame MEUNIER Laurence**
opérateur production, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à MEILHAUD
- **Madame MIECAZE Françoise**
employée service commercial, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MILLER Christelle**
chargée d'accueil, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE, PARIS.
demeurant à AUBIERE
- **Madame MISSONNIER Viviane**
responsable polissage, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur M'KREM Abdelkader**
compagnon professionnel, DOMES ETANCH SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MOMIRON Catherine**
secrétaire, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à AUBIAT
- **Madame MONCHY Catherine**
hôtesse services clients, FNAC CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MATHE David**
conducteur de machines, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur MATHEVET Christophe**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Monsieur MATHIAS Ludovic**
manager de rayon, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur MATHOREL Michaël**
agent de piste, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MATOS Jean**
plaquiste, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Madame MAU Colette**
employée, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame MAUMUS Marie-Laurence**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MAURICE Philippe**
responsable d'atelier, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur MAYOUX Laurent**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur MAZARI Mohamed**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MEDAILLE Nathalie**
employée de buanderie, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MEITER Brice**
chargé d'affaires, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur MEMPONTEIL Alain**
chauffeur livreur, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MENDES Manuel**
conducteur de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MARQUES Antonio**
étancheur, DOMES ETANCH SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur MARQUES FERREIRA Paulo Jorge**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MARQUES Luis**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MARQUET Frédéric**
reporter photo, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MARTEL Christophe**
cariste, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur MARTINS François**
chargé de développement, CEZAM AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame MARTINS Julia**
équipière de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MARTINS Manuel**
opérateur de production, LUXFER GAS CYLINDERS, GERZAT.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MARTINS Manuel**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur MASDUBOST Patrice**
technicien de maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame MASON Nathalie**
équipière de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MAS Jean-François**
conseiller gestion de patrimoine, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur MASSON Philippe**
cuisinier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MACHADO Rose**
agent de cuisine, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à DALLET
- **Madame MADIAURE Sandra**
employée de commerce, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MADIOT Catherine**
responsable iris et appli transverses, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAYAT
- **Madame MAGE Nathalie**
responsable administrative, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame MAGNOLI Sylvie**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur MALLET Franck**
directeur d'agence, DESCOURS & CABAUD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MARANDON Loïc**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame MARAND Valérie**
chefe de secteur, DELPEYRAT S.A.S., SAINT PIERRE DU MONT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MARCHEPOIL Jean-Paul**
gardien d'immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MARCHIONNI Julien**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur MARGARITO Michel**
magasinier, PAUL WAINBERG SARL, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame MARIES Sylvie**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MARILLET Jean-Luc**
commercial, DETERCENTRE & CLEOR, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LEGAY Florence**
technicienne R&D, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PULVERIERES

- **Madame LEGER Stéphanie**
technicienne microbiologie, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame LELONG Françoise**
assistante de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à COURPIERE

- **Madame LEMAIRE Muriel**
agent de sécurité autoroutier, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à MARCILLAT

- **Monsieur LE NOAN Bruno**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Monsieur LESENFANTS Laurent**
manager commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur LEVRAY Gael**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE

- **Monsieur LHERBEIL Didier**
électricien, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur LIN John**
chaudronnier soudeur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur LOPES Damien**
spécialiste travaux, SEMERAP, RIOM.
demeurant à LE CHEIX

- **Monsieur LOPES DA SILVA Philippe**
assistant de zone, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur LOPEZ Fabien**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MAUZUN

- **Madame LOURENCO Fatima**
agent technico-administratif, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à RIOM



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LATALLERIE Séverine**
employée, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAUMET Sandrine**
comptable, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LAURADOUX Jean-Marie**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame LAURENT Annick**
aide médico-psychologique, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame LAURENT Sandrine**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur LAVADOUX Dominique**
agent technique, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à SAINT-AGOULIN
- **Madame LAVET Sylvie**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame LAVOINE Corinne**
comptable, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
- **Madame LAYRIS Delphine**
comptable, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur LE BOUEDEC Guillaume**
chirurgien, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LECLERCQ Moïse**
technicien production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LECROQ Nadège**
opératrice vérification, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à CHIDRAC
- **Madame LEFEBVRE Bernadette**
serveuse, C.E BDF Chamalières, CHAMALIERES.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame LEGAY Christelle**
opérateur magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur KUTSENKO Bernard**
manoeuvre, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur LACARRIERE Jean-marc**
gestionnaire d'immeuble, LOGEHAB, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur LACLADE Olivier**
agent d'essai, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur LACOSTE Alain**
ouvrier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur LAFARGE Pascal**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CISTERNES-LA-FORET
- **Madame LAGOUTTE Pascale**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur LAIR-LACHAPPE Fabien**
chauffagiste, MAGNE Robert SAS, LEMPDES.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE
- **Madame LAMADON Christine**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAMBERT Annie**
assistante de direction, ORDRE NATIONAL DES MEDECINS CRA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur LANGRAND Frédéric**
dessinateur projeteur, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame LAPLEAU Béatrice**
assistante de vente, CARREFOUR HYPERMARCHE SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur LAROCHE Hervé**
Ingenieur, VALEO SYSTEME CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à AULHAT-SAINT-PRIVAT
- **Monsieur LASSAIGNE Cyrille**
responsable maintenance, BOUYER LEROUX STRUCTURE, MABLY.
demeurant à ARDES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur JENTHON Thierry**
responsable chantier, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur JEUDY Etienne**
technicien, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur JOBERT Emmanuel**
chef de secteur, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE EST, SAINT-QUENTIN-
FALLAVIER.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JOGUET Claire**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JOLY Thierry**
commercial itinérant, LEGRAND, LIMOGES.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur JOSSE Christophe**
employé, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur JULIEN Bruno**
conducteur de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame KESLER Laëtitia**
technicienne logistique, UKAD, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur KHAMALLAH Mohamed**
magasinier, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Madame KLAM Sylvie**
hôtesse d'accueil, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur KLEIN Philippe**
technicien, HEIDELBERG FRANCE SAS, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame KOWALEWSKI Fabienne**
opératrice de production, CRUZILLES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame KURDYS Francine**
agent de service, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-MAURICE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame HENRY Nancy**
opératrice de fabrication, CRUZILLES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur HERCEGFI Philippe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur HINGREZ Serge**
contrôleur technique électricité, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame HONORE Stéphanie**
hôtesse d'accueil standardiste, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur HOSPITAL Alain**
agent T2C, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur HOSPITAL Eric**
mécanicien, ASF BRIVE Vinci Autoroutes, BRIVE.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame HUGONI Isabelle**
agent administratif, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur HURTADO Raymond**
magasinier, DESCOURS & CABAUD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur HUSSON Manuel**
gestionnaire système d'information, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ICART Philippe**
manager réseaux et projets, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame INCERTI Gaëlle**
conseillère budgétaire, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur JABAR Driss**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CISTERNES-LA-FORET
- **Madame JACQUET Katia**
employée, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JEAN Nicolas**
mécanicien verrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GUERREIRO Allison**
ouvrière, SNOP gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à BEAULIEU
- **Madame GUET Alexandra**
assistante de direction, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GUETTARD Jérôme**
étancheur, SNEI, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur GUIBOURDENCHE Laurent**
chef de projet, VALEO SYSTEME CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORINE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GUIGNARD Yannick**
chauffeur manutentionnaire, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GUILLAUME Marylène**
assistante dentaire, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame GUILLOT Laure**
commis de cuisine, NOVOTEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur GUIO Jérôme**
superviseur piste, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur GUITTARD Cyril**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur GUTIERREZ Jean-François**
régulateur technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur HARDOUIN Cédric**
régulateur technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur HATIM Hassan**
chauffeur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HAUCHARD Marie-Anne**
responsable administratif et comptable, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GONIN Geneviève**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PALLADUC
- **Monsieur GORSE Vincent**
opérateur polyvalent, WAELZHOLZ FRANCE, THIERS.
demeurant à LUZILLAT
- **Madame GOSSET Valérie**
assistante clientèle part/pro, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame GOUGE Anne**
enseignante chercheuse, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame GOUJON Joëlle**
agent hôtelier, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à CELLULE
- **Madame GOUSSET Odile**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GOY Alain**
responsable études travaux neufs, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur GRAND David**
technicien méthodes, SNOP gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame GRAND Nathalie**
opératrice de production, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GRANDSAIGNE Philippe**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur GREGOIRE Frédéric**
employé, TFN PROPRETE Ag Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame GUBRI Marie-Hélène**
conductrice machine, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur GUEBEUR Patrick**
cadre de santé, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GUENOT Jean-Romain**
chef atelier tramway, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GIRARD Olivier**
estampeur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à DORAT
- **Madame GIRAUD Annabelle**
préparatrice en pharmacie, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Madame GIRAUD Delphine**
directrice d'hôtel, NOVOTEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GIRAUD Marc**
attaché commercial, SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame GIRON Caroline**
responsable recrutement formation, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GIROUD Lionel**
manager de métier, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Monsieur GOBERT Laurent**
employé, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GODALLIER Stéphane**
cadre supérieur, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame GODALLIER Stéphanie**
cadre supérieure, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame GOIGOUX Françoise**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur GONCALVES BATATEIRO Mario Jorge**
électricien, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame GONCALVES Isabelle**
gestionnaire technique des droits, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur GONDOL Lionel**
chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à JOZERAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GARRIDO Monique**
infirmière, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur GAUCHEROT Fabrice**
conseiller de vente, LEROY MERLIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur GAUFIER Laurent**
conseiller en protection sociale, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur GAYARD Laurent**
technicien, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CULHAT
- **Madame GAZEL Isabelle**
conductrice, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur GENDRE Marc**
chauffeur, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à SURAT
- **Monsieur GERAUD Patrick**
VRP, L'OREAL SA, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur GERONNEZ Marc**
opérateur logistique, SEITA GROUPE IT, RIOM.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur GIDEL Alban**
directeur financier, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame GIDEL Delphine**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur GILBERT Arnaud**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GILOPPE Fabrice**
spécialiste travaux, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SERVANT
- **Monsieur GIRARD Cédric**
directeur d'agence, CAISSE D'ÉPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame FRABOULET Laurence**
conductrice de machine, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ROYAT
- **Madame FRAGNE Josiane**
assistante de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur FRAGON Jean-Luc**
menuisier aluminium, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur FRANCE Cédric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur FRETOULY Jean-Charles**
opérateur ES, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PULVERIERES
- **Monsieur FUNEL Jérôme**
technico-commercial, HUTCHINSON SNC, MONTARGIS CDX.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur GADET Jean-Philippe**
responsable de site, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur GAILLARD Patrick**
chef de groupe, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GARCIA Béatrice**
opératrice montage, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GARCIA Paulo**
technicien d'exploitation, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GARES Christelle**
agent d'accueil, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur GARNIER Gérard**
chauffeur livreur, MAXIMO, TAISSY.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur GARRACHON Ludovic**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Monsieur GARRACHON Vincent**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FAUREAU Hervé**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à LAPEYROUSE
- **Madame FAURE Béatrice**
agent d'accueil itinérant, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur FAURE Maurice**
directeur de magasin, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FAVIER-BARTHELAT Lionel**
architecte conseiller, CAUE 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FAVORY Hervé**
responsable d'affaires, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FERNANDES Jorge Manuel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame FERNANDEZ Incarnacion**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FERVEL Sébastien**
responsable méthodes, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à SAINT-JEAN-D'HEURS
- **Madame FINISTRE Marianne**
ouvrière, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur FLATTIER Alain**
transbordeur leveur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT
- **Monsieur FONTANIER Patrice**
technicien d'atelier, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur FOURNIER Jean-Michel**
ouvrier en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame FOURNIER Pascale**
responsable services opérations et aviation affaires, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE,
AULNAT.
demeurant à CHAURIAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ESBELIN Frédéric**
technicien fiduciaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame ESCARBASSIERE Sandrine**
technicienne assurance qualité, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ESCHALIER Sandrine**
agent d'accueil, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame ESTIEU Françoise**
secrétaire, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à APCHAT
- **Monsieur EXARTIER Frédéric**
responsable assurance qualité, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FAIVRE Florence**
assistante de direction, ORDRE NATIONAL DES MEDECINS CRA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FARAT Patricia**
personnel d'antenne des radios locales, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à CORENT
- **Madame FARGE Sandrine**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur FARSAT Julien**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur FATMI Sidi Ali**
cariste, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à AUBIAT
- **Madame FAUBLADIER Carole**
assistante de direction, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur FAUCHER Christian**
gestionnaire de production, STE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur FAUCHER Christian**
chef d'équipe, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES SAS, COLOMBES.
demeurant à LEZOUX



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DUPOUX Christophe**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT
- **Monsieur DUPOUX Jérôme**
monteur tuyauteur, EFG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZERAND
- **Monsieur DURAND Cédric**
chef de projet, SUEZ EAU FRANCE SAS, RILLIEUX-LA-PAPE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur DURAND Eric**
chef de chantier / étanchéiste, SNEI, LEMPDES.
demeurant à YRONDE-ET-BURON
- **Madame DUREL Christine**
agent du standard, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur DURIF Jean-Louis**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CULHAT
- **Monsieur DUROUX Régis**
estampeur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur DUTHEIL Eric**
technicien informatique, SEMELEC 63, COURNON D'AUVERGNE.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame ELBACHIR Isabelle**
gestionnaire chargée de développement RH, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Madame ELIAS Jacqueline**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur ENDRIVET Gilles**
responsable du service recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur ENJELVIN Bruno**
carreleur, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame ENJOLRAS Chantal**
opératrice polyvalente, SNOP gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à AULHAT-SAINT-PRIVAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DICK Vincent**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET
- **Madame DIEUDONNE Annabel**
chargée d'appui au pilotage de la production et de la relation, CAF DU PUY DE DOME,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DIMOYAT Christophe**
responsable process, VALEO SYSTEME CONTROLE MOTEUR, SAINTE-FLORENTINE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur DIOGON David**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame DISSEIX Anne**
gestionnaire fichiers clients, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PARENT
- **Madame DOS-SANTOS Ana-Bella**
gestionnaire traitement de l'information, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur DOS SANTOS Xavier**
membre comité de direction, CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, ROYAT.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame DUBERNARD ROUSSEL Anne**
responsable de département, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Madame DULAC Nadine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame DUMAS Evelyne**
lingère mécanicienne, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUMAYET Pascal**
responsable activités maintenance, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur DUPIEUX Laurent**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur DUPIN Christian**
agent de maintenance, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAS



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DELORME Stéphanie**
ouvrière en coutellerie, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur DELPEUX Bruno**
technicien conseil, CHUBB FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DE MACEDO SOUSA Danielle**
employée commerciale, SIMPLY MARKET, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DE MAGALHAES AZEVEDO Emmanuel**
ouvrier, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RIS
- **Monsieur DE MATOS François**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur DE OLIVEIRA José**
ouvrier, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur DE OLIVEIRA Philippe**
gestionnaire de recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUZILLAT
- **Monsieur DERMAIN Bruno**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à LEMPDES
- **Madame DE SERNA Julie**
conseillère clientèle, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DESFARGES Philippe**
chef de groupe, SAFEN LOGISTIQUE Gpe ONET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DESMOT Christine**
employée administrative, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame DESNOYER Sandrine**
convoyeuse de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à NOALHAT
- **Madame DE WOLF Carine**
technicienne de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DARLET Chrystelle**
ingénieur études, EUROVIA Centre Loire, JOUE-LES-TOURS.
demeurant à MONTCEL
- **Madame DARSON Carole**
comptable, AIRTM SAS, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DA SILVA Antonio**
responsable d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur DAUPHIN Bernard**
technicien PROD HT, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur DE AMORIN Christophe**
chef de chantier principal, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur DE BARROS José**
grutier, DUBOSCLARD SARL, JOZERAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur DECHAUD Christophe**
assistant RU, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame DEDIT Marie-Hélène**
agent administratif, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET
- **Monsieur DE FARIA Carlos**
chef d'équipe, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur DE FARIA Fernando**
ouvrier forge, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur DE FARIA José-Carlos**
estampeur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Madame DEGOULANGE Nathalie**
technicienne achats, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame DELBOS Isabelle**
chargée de recrutement et de mobilité, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CEYRAT
- **Madame DELORME Marylène**
ingénieure, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CORREIA NUNO**
animateur HSE, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MANZAT
- **Madame COSTA Paula**
gestionnaire secrétariat, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur COUBRET Hervé**
inspecteur électricité, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COUDEYRAS Davy**
employé, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COUFORT David**
commercial VRP, SAMIA DEVIANNE gpe ALTRAD, FLORENSAC.
demeurant à CHAS
- **Madame COUPERIER Séverine**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à BILLOM
- **Madame COURTADON Nathalie**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur COURTY Hervé**
chef d'équipe TP/Réseaux, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Madame CROCQ Chrystelle**
assistante commerciale et comptable, MAXIMO, TAISSY.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur CUBIZOLLES Frédéric**
technicien de fabrication, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame DA COSTA Elisabeth**
agent de service logistique, Centre Hospitalier SAINTE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur DA COSTA PEREIRA Manuel Joaquim**
monteur poseur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame DARCIIS Fabienne**
vérificatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHOMONT Fabienne**
assistante de caisse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à LEZOUX
- **Madame CHOTON Véronique**
animatrice de vente, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur CHOUSSEY Didier**
agent T2C, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHOUVEL Sébastien**
responsable maintenance mécanique, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à SAUVIAT
- **Madame CITERNE Anne-Marie**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame CLABAUX Sylvie**
contrôleuse de gestion, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur CLEMENT Rémy**
technicien chimiste, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à SAINT-FLOUR
- **Monsieur CLUTIER Jean-Pierre**
directeur, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à JOB
- **Monsieur CLUZEL Laurent**
responsable métallurgie, UKAD, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à BIOLLET
- **Monsieur COGNET Bruno**
agent d'expédition, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à AUBUSSON-D'Auvergne
- **Monsieur COLLAY Laurent**
coordonnateur d'équipe ateliers, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SALLES
- **Monsieur CONTERIO Philippe**
responsable recouvrement, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame COPPI Isabelle**
employée, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CORNU Mria-Noëlle**
gestionnaire de recouvrement, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZERAND



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHAUCOT Dominique**
chef de chantier, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Monsieur CHAUTARD Cédric**
employé, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à BERTIGNAT
- **Monsieur CHAZAL Nicolas**
chef d'équipe, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à BORT-L'ETANG
- **Madame CHAZEIX Sylvie**
aide diététicienne, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ORCIVAL
- **Madame CHELLES Stéphanie**
secrétaire, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CHEVALIER Marie-Laure**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHEVENIER David**
responsable service informatique, GEPMAN SAS, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à PASLIERES
- **Madame CHEZE Catherine**
technicienne, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame CHIAB Maria**
approvisionneuse, THERIAS et L'ECONOME, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame CHOCOT Céline**
assistante comptable et logistique, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHOCOT Gilles**
opérateur aciérie, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PONTGIBAUD
- **Madame CHOMET Catherine**
responsable relation clientèle, CHARVET LA MURE BIANCO, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHOMILIER Raoul**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MARINGUES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CETINKAYA Ramazn**
plombier canalisateur, CELIUM ENERGIES CENTRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHABANIS Laurent**
chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE LOIRE AUVERGNE, RIOM.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur CHABANNAT Frédéric**
chauffeur ripeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BOUZEL
- **Madame CHABRIDON Muriel**
gestionnaire de paie, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur CHADEYRON Dominique**
commercial, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur CHAMBON Eric**
responsable matériel, SBC Holding, DURTOL.
demeurant à RIOM
- **Madame CHAMOUX Muriel**
conductrice de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur CHAPEL Michel**
magasinier, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à REIGNAT
- **Monsieur CHAPOTIER Jérôme**
cadre dirigeant, HARVEST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur CHARBONNEL Olivier**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur CHARDON Pascal**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CHASTEL Christophe**
chaudronnier ajusteur cellule, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à JOZE
- **Monsieur CHATARD Cédric**
analyste programmeur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BRUN Richard**
chef de carrière, DURON SAS, BLOT-L'EGLISE.
demeurant à VOLVIC
- **Madame BRUZZESE Cécile**
juriste, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BUISSON Patrick**
magasinier réceptionniste, GLASSOLUTIONS Sud-Est, CEBAZAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BULIDON Georges**
délégué pharmaceutique, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENE,
BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BURLAUD Virginie**
agent d'accueil, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Madame BUSSIÈRE Pascale**
responsable approvisionnement, AUVERGNE ALU, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur BUTUN Veli**
coffreur bancheur, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CAN Mickaël**
polisseur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur CARTAILLER Gérard**
estampeur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur CARTUJO COLINAS Christophe**
attaché commercial, CEP, SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame CARVALHO Isabelle**
comptable, HOLDING M&M FINANCE, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CEDOLIN Yannick**
technicien de laboratoire, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame CELLERIER Gisèle**
secrétaire administrative, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BOURNAT Frédéric**
ouvrier, ROCK WOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BRAJON Evelyne**
chargée de recouvrement, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BRANDELY Frédéric**
employé, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur BRESSION Didier**
responsable de chantier, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame BRIOUDE Elisabeth**
gestionnaire crédit pro, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BRITO DE CASTRO Manuel**
chef d'équipe, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES SAS, COLOMBES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BROCHETTE Florence**
employée, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur BROUSSE Franck**
vendeur magasin, DESCOURS & CABAUD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur BRUGIROUX Yves**
employé, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame BRUNEL Corinne**
responsable communication, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur BRUNEL Jean-François**
inspecteur spécialiste entreprises, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur BRUNET Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur BRUN Fabrice**
chargé de méthodes et opérations, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BOUDOL Lionel**
agent de sécurité polyvalent, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUILLOT Pascal**
agent de maîtrise, O-I Manufacturing France, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur BOUIMA Badredine**
opérateur débit, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur BOUKHALFA Daoud**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOULET Geneviève**
pharmacienne biologiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOULIER Marcel**
magasinier, OREXAD, LYON.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur BOURAS Sébastien**
employé, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à NESCHERS
- **Madame BOURCHANY-VIDAL Sylvie**
comptable, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à ORBEIL
- **Monsieur BOURDAROT Jérôme**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame BOURGEOIS Isabelle**
assistante technique comptable, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Madame BOURGNE Catherine**
chef cabine PPAL, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à AULHAT-SAINT-PRIVAT
- **Madame BOURGUIN Cécile**
commerciale sédentaire, OREXAD, LYON.
demeurant à LE BROU
- **Madame BURLON Stéphanie**
agent administratif, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BOURNAT François**
ouilleur, FORGINAL INDUSTRIE, THIERS.
demeurant à CREVANT-LAVEINE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BOIS Corinne**
aide comptable, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIAT
- **Madame BOISSEL Laurence**
secrétaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur BONALDI Frédéric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BONAL Nathalie**
assistante, AUCHAN SUPERMARCHÉ, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SERMENTIZON
- **Monsieur BONIN Nicolas**
responsable technique, MALTHA, IZON.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame BONNAL Patricia**
secrétaire, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur BONNET Michel**
ouvrier d'usine, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BONNETTE Corinne**
conseillère mutualiste, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BONNIN Sylvie**
chargée d'affaires, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur BONY Frédéric**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Monsieur BOQUET David**
zone manager, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à ORBEIL
- **Monsieur BOUCHEMA Farid**
opérateur CND, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUDELLAL Farida**
responsable d'antenne, CAMIEG, MONTREUIL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BESSET Frédéric**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LE BRUGERON
- **Monsieur BEZAI Mohamed**
agent de sécurité polyvalent, PAG SURVEILLANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BICETRE Christophe**
chauffagiste, EIFFAGE ENERGIE THERMIE CENTRE EST, JONAGE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame BIDAULT Christine**
chargée de dossiers RCT, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JUMEAUX
- **Monsieur BIMBARD Laurent**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame BLANCARD Michelle**
agent hospitalier, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BLANC Dominique**
maçon qualifié route, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur BLANCHONNET Patrick**
opérateur soudure, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à AYAT-SUR-SIOULE
- **Madame BLANC Sandrine**
secrétaire médicale, MUTUALITE FRANCAISE DU 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURPIERE
- **Madame BLANC Séverine**
gestionnaire paie, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Madame BODIMENT-MAUTRET Véronique**
vendeuse, CARREFOUR HYPERMARCHÉ SAS, THIERS.
demeurant à MONTMORIN
- **Monsieur BOEX DELAY Sylvain**
estampeur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur BOHAUD David**
ouvrier stratifieur, ISSOIRE AVIATION, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT
- **Madame BOILE Claire**
chargée clientèle, LOGEHAB, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BAZIRE Stéphane**
responsable de cellule d'exploitation, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BEUGER Olivier**
ordonnanceur BBI et sous traitance, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur BEAUREZ Sébastien**
responsable de chantier, SEGMA SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur BECHET Denis**
chef de département, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BECU-VAISSIERE Isabelle**
déléguée MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame BELIN Céline**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur BELLOUIN Frédéric**
conducteur d'engins, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame BERAUDIAS Georgette**
employée commerciale, CSF MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BERNABE Christophe**
ouvrier maroquinier, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BERNARD Annie**
comptable, ATRIA ECA, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BERNARD Marc**
conseiller assurance maladie, SERVICE MEDICAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BERTEAU Serge**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame BERTET Séverine**
ouvrière, SNOF gpe FSD, BRIOUDE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BADIN Isabelle**
employée, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BALDRAN David**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PIGNOLS
- **Madame BANDERA Sandrine**
employée responsable, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BARABOWSKI Denis**
ingénieur responsable d'unité, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur BARBATE Vincent**
responsable d'affaires, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur BARBAT Laurent**
électricien câbleur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame BARBEY Marie-Chantal**
technicienne de laboratoire, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame BARDONNET Anne**
experte risques opérationnels, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BARGE Catherine**
agent de maintenance, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BARRIER Brice**
pompier industriel, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BARTHELEMY Stéphane**
spécialiste caméra, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CLERLANDE
- **Monsieur BARTHOUT Christophe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur BATISSON Stéphane**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BAUD Frédéric**
leader technique produit, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ECHANDELYS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Madame TORRES Catherine**
chargée d'accueil, HARMONIE FONCTION PUBLIQUE, PARIS.
demeurant à AUBIERE
- **Madame TORRISANI Claudine**
employée (PCAA), Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur TOUCHE Georges**
rotativiste, Journal LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame TOURNADRE Catherine**
enseignante, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur TREBUCHON Bernard**
chef d'équipe, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur VALLADARES Manuel**
opérateur de production, LUXFER GAS CYLINDERS, GERZAT.
demeurant à AUBIERE
- **Madame VANSINGLE Sylviane**
cadre technique, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VAZEILLE Michel**
technicien d'exploitation, DALKIA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame VEDEL Claudine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame VENDANGE Dominique**
responsable d'activité, GIE AG2R REUNICA, PARIS.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur VERDIER Jean**
couvreur zingueur, SIEGRIST SA, AUBIERE.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur VEVOLLET Bernard**
conducteur de compacteur, COLAS RAA ag GERZAT, GERZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VIALETTE Monique**
agent BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYSSAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VIGERAL Jean-Paul**
tourneur, DAUMONT SARL, VERTAIZON.
demeurant à VERTAIZON

- **Madame VILLODAS Brigitte**
technicienne, MGEN Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT

- **Monsieur WALECKX Pierre**
médecin spécialiste, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 04/06/2018

Le préfet,



Jacques BILLANT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formé devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

63-2018-06-01-007

Arrêté du 1er juin 2018 portant fixation du nombre de sièges de représentants des personnels aux commissions consultatives mixtes de l'enseignement privé sous contrat de l'académie de Clermont-Ferrand

Arrêté 2018 - 7

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, chancelier des universités

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R 914-4, R 914-5 et R 914-10-2 ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2018 portant création d'une commission consultative mixte interdépartementale pour l'académie de Clermont-Ferrand ;
- Vu l'arrêté du 31 mai 2018 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Le nombre de sièges de représentants des personnels à la commission consultative mixte interdépartementale est fixé ainsi qu'il suit :

Représentants des maîtres : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

Représentants de l'administration : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants

Article 2

Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 3

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

Pour le recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie

SIGNE

Benoît VERSCHAEVE

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

63-2018-06-01-006

Arrêté du 1er juin 2018 relatif à la création d'une
commission consultative mixte interdépartementale de
l'académie de Clermont-Ferrand

Arrêté 2018 - 8

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, chancelier des universités

le code de l'éducation et notamment ses articles R 914-4, R 914-5, R 914-6, R 914-10-1 et R 914-10-1 ;

- Vu l'arrêté du 31 mai 2018 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du recteur une commission consultative mixte interdépartementale ayant compétence en application des articles R 914-5 et R 914-6 du code de l'éducation pour donner un avis sur les questions individuelles intéressant les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré de l'académie de Clermont-Ferrand.

Article 2

La commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres ayant la qualité de membre.

Compte tenu d'un effectif de maîtres observé à la date du 6 avril 2018, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

Représentants titulaires des maîtres : 4 sièges de titulaires

Représentants titulaires de l'administration : 4 sièges de titulaires

La commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

Article 3

Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 3

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

Pour le recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie

SIGNE

Benoît VERSCHAEVE

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

63-2018-05-31-003

Arrêté du 31 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte interdépartementale des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de Dôme

**Arrêté du 31 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et
d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la
détermination du nombre de représentants du personnel au sein de
la commission consultative mixte interdépartementale des
départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de
Dôme**

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, chancelier des universités

Arrêté
2018-06 - Vu l'article R. 914-5 du code de l'éducation

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article R. 914-5 du code de l'éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission consultative mixte interdépartementale des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire et du Puy de Dôme sont ainsi fixées :

892 agents représentés dont 817 femmes soit 91,6 % et dont 75 hommes soit 8,4 %.

Article 2

Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentations du personnel de la fonction publique intervenant en 2018.

Article 3

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

Pour le recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,

SIGNE

Benoît VERSCHAEVE

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

63-2018-05-28-009

Arrêté rectoral du 28/05/2018 fixant le nombre de
membres de la Commission Consultative Mixte
Académique de l'Académie de Clermont-Ferrand

Arrêté rectoral du 28/05/2018 fixant le nombre de membres de la Commission Consultative Mixte Académique de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-4 ; R. 914-6 ; R. 914-10-1 et R. 914-10-2 ;
- Vu l'arrêté du 22/04/2014 relatif à la création de la Commission Consultative Mixte Académique de Clermont-Ferrand ;
- Vu l'arrêté du 28/02/2018 fixant la date de constatation des effectifs déterminant le nombre de sièges des représentants des maîtres aux commissions consultatives mixtes des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Arrête :

Article 1er

La Commission comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des maîtres.

Compte tenu d'un effectif de maîtres [et documentalistes] observé à la date du 06/04/2018, le nombre de ces représentants est fixé comme suit :

- Membres représentants titulaires des maîtres : **5** ;
- Membres représentants titulaires de l'administration : **5** ;

La Commission comprend un nombre égal de représentants suppléants.

Article 2

Le présent arrêté s'applique en vue du renouvellement des instances consultatives mentionné à l'article R. 914-10-9 du code de l'éducation.

Article 3

Le Recteur est chargé de l'exécution du présent arrêté, publiable au registre des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

À Clermont-Ferrand, le 28/05/2018

SIGNE

Benoît DELAUNAY

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand

63-2018-05-28-010

Arrêté rectoral du 28/05/2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une Commission Consultative Mixte Académique de l'Académie de Clermont-Ferrand

Arrêté rectoral du 28/05/2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein d'une Commission Consultative Mixte Académique de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand,

- *Vu l'article R. 914-5 du code de l'éducation*

Arrête :

Article 1

En application de l'article R. 914-5 du Code de l'Éducation susvisé, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la CCMA de l'Académie de Clermont-Ferrand sont ainsi fixées :

Nombre total d'électeurs représentés dans l'instance **2061**

Dont 1386 femmes représentées soit **67.20 %**

et dont 675 hommes représentés soit **32.86 %**.

Article 2

Le Recteur est chargé de l'exécution du présent arrêté, publiable au registre des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

À Clermont-Ferrand, le 28/05/2018

SIGNE

Benoît DELAUNAY

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2018-06-06-002

arrêté désignation OS OP ONC 06-06-2018

Arrêté fixant la composition de l'Observatoire du Dialogue Social

Unité Départementale du Puy-de-Dôme
DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du Puy-de-Dôme

La Responsable de l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 29 Mars 2016 portant nomination de Madame Bernadette FOUGEROUSE en qualité de Directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité départementale de Puy-de-Dôme de la DIRECCTE d'Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 1^{er} Mai 2016

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE d'Auvergne-Rhône-Alpes, en date du 12 janvier 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'Unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : **Cyril VIDAL**
Suppléant : **Sébastien AUZARD**
- Au titre de la CPME :
Titulaire : **François BIGOT**
Suppléant : **Sophie DUPREZ**
- Au titre de l'U2P :
Titulaire : **Alain ROCHETTE**
Suppléant : **Yves ROCHE**
- Au titre de la FNSEA :
Titulaire : **Pascal SERVIER**
Suppléant : **Patrick GOUTTEPIFFRE**

- Au titre du FESAC :
Titulaire : **pas de candidat**
Suppléant : **pas de candidat**
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : **Michel FURET**
Suppléant : **pas de candidat**
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : **Valérie GUILLAUME**
Suppléant : **Guy VERDIER**
- Au titre de la CGT :
Titulaire : **Dominique HOLLE**
Suppléant : **Christophe BOUCHEIX**
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : **Alexandre DUPONT**
Suppléant : **Corinne BRIVOIS**
- Au titre de la CGT-FO :
Titulaire : **Nicolas MONTEIL**
Suppléant : **Mickaël ATTOU**
- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : **Emmanuelle BROWN**
Suppléant : **SZYMASZEK Jean**
- Au titre de CFTC :
Titulaire : **pas de candidat**
Suppléant : **pas de candidat**

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 29 Mars 2018

Article 3 : La responsable de l'Unité départementale du Puy-de-Dôme de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand le 6 Juin 2018

La Directrice Régionale Adjointe,
Responsable de l'Unité Départementale du
Puy de Dôme


Bernadette FOUGEROUSE

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 6 Cours Sablon - CS 90129 - 63033 Clermont-Ferrand Cédex 1

La décision contestée doit être jointe au recours.

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2018-05-30-003

BAHLOUL RETRAIT DECLARATION

*Retrait de déclaration d'un organisme de services à la personne délivré à l'entreprise BAHLOUL
Toufik à Clermont-Ferrand*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PUY-DE-DOME

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale
du Puy-de-Dôme

Affaire suivie par :
D. DUPIN
A. LABOURIER

Courriel :
dominique.dupin@direccte.gouv.fr
annie.labourier@direccte.gouv.fr

Téléphone : 04-73-41-22-31
04-73-41-22-63
Télécopie : 04-73-41-22-40

Retrait du récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistrée sous le N° SAP 481076388

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration

Le Préfet du Puy-de-Dôme et, par délégation, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes et par subdélégation, la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSTATE :

Vu la cessation d'activité de l'entreprise BAHLOUL Toufik sise 5, Rue Philippe Glangeaud – 63000 CLERMONT-FERRAND à compter du 31 octobre 2016, le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne délivré le 3 février 2016 au nom de l'entreprise BAHLOUL Toufik sous le n° SAP 481076388 est retiré à compter du 31 octobre 2016.

Le présent document sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 mai 2018

P/ Le préfet,

Et par délégation,

P/Le Directeur Régional des Entreprises, de la
Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi d'Auvergne,

Et par subdélégation,

P/La Responsable de l'Unité Territoriale
du Puy-de-Dôme de la Direccte Auvergne,

Et par délégation,

La Directrice Adjointe,

Laure FALLET

Direccte Auvergne

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Auvergne

Unité Départementale du Puy-de-Dôme – Cité Administrative – 2, rue Pélissier- 63034 Clermont-Ferrand cedex
Standard : 04.73.41.22.00

Voies de recours :

Cette décision peut faire l'objet :

- 1) d'un recours gracieux auprès du signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de la notification de celle-ci ;
- 2) d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - Mission des services à la personne, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13 dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ;
- 3) d'un recours contentieux auprès de Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (6, cours Sablon) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision ou bien à compter du rejet du recours gracieux ou hiérarchique, si ces deux derniers recours ont été préalablement déposés.

Le dépôt d'un recours gracieux ou hiérarchique fait courir un délai de deux mois à l'issue duquel, en cas d'absence de réponse explicite, l'autorité est réputée avoir pris une décision implicite de rejet. Dans ce cas, un recours contentieux peut être introduit.

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2018-06-04-003

SAMARIA Marie Mylène RECEPISSE

Récépissé déclaration SAMARIA Marie Mylène

PREFET DU PUY-DE-DOME

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité Départementale
du Puy-de-Dôme

Affaire suivie par :
D. DUPIN
A. LABOURIER

Courriel :
dominique.dupin@direccte.gouv.fr
annie.labourier@direccte.gouv.fr

Téléphone : 04-73-41-22-31
04-73-41-22-63
Télécopie : 04-73-41-22-40

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP° 539582577
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu l'arrêté du DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSTATE :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE d' Auvergne-Rhône-Alpes le 30 mai 2018 par l'entreprise SAMARIA Marie-Mylène sise 28, rue des Frères Grimm – 63118 CEBAZAT ;

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise SAMARIA Marie-Mylène, sous le n° SAP 539582577 ;

Le présent récépissé prend effet à compter du 4 juin 2018 ;

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme qui modifiera le récépissé initial ;

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Départementale du Puy-de-Dôme – 2, rue Pélissier – CS30158 - 63034 Clermont-Ferrand cedex
Standard : 04.73.41.22.00

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Pour l'ensemble du territoire national :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante);
- Accompagnement des personnes autres que personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Assistance aux personnes autres que personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 juin 2018

**P/ Le Préfet,
Par délégation,
P/ Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
P/La Responsable de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,
La Directrice Adjointe,**



Laure FALLET